

Partie 4

Le programme d'actions



Table des matières

INTRODUCTION	2
1. LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME D’ACTIONS.....	3
1-1 <i>Un programme d’actions partenarial.....</i>	3
1-2 <i>L’articulation du programme d’actions.....</i>	4
2. LES ACTIONS DU PCAET 2025-2030 DE LA CAHC ...	5
AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE	5
ENJEU 1 : REORGANISER LES MOBILITES EN PRENANT LE VIRAGE DES DEPLACEMENTS DURABLES	5
ENJEU 2 : RENOVER ENERGETIQUEMENT LES BATIMENTS.....	5
ENJEU 3 : DEVELOPPER LA PRODUCTION D’ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION	5
ENJEU 4 : DEPLOYER LES STRATEGIES D’ECONOMIE CIRCULAIRE.....	5
ENJEU 5 : ASSEOIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE PAR L’INCITATION ET LA COOPERATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE.....	5
AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AMELIORANT SA QUALITE DE L’AIR	6
ENJEU 6 : DIMINUER LA VULNERABILITE PHYSIQUE DU TERRITOIRE.....	6
ENJEU 7 : PERMETTRE A CHACUN D’ACCEDER A UNE EAU ET A UNE ALIMENTATION Saine ET DE QUALITE	6
ENJEU 8 : AMELIORER LA QUALITE DE L’AIR	6
ENJEU 9 : ADAPTER LE TERRITOIRE POUR FAIRE FACE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE.....	6
AMBITION 3 : UN TERRITOIRE PRESERVANT SON PATRIMOINE NATUREL	6
ENJEU 10 : ENGAGER LA SOBRIETE FONCIERE	6
ENJEU 11 : RENATURER LE TERRITOIRE.....	6
3. LE SUIVI ET L’EVALUATION	7
3-1 <i>Rappel réglementaire.....</i>	7
3-2 <i>Les modalités de suivi et d’évaluation du PCAET de la CAHC.....</i>	7
3-3 <i>Le dispositif d’animation et de pilotage territorial.....</i>	8
3-4 <i>Le tableau de bord du Plan Climat</i>	8
LES FICHES ACTIONS	12

INTRODUCTION

Ce que dit le Code de l'Environnement :

Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L. 100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, le volet relatif aux transports détaille les actions dédiées au développement de la mobilité sobre, décarbonée et faiblement émettrice de polluants atmosphériques, précise le calendrier prévisionnel de déploiement des infrastructures correspondantes, notamment les infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de recharge en hydrogène ou en biogaz pour les véhicules utilisant ces motorisations, et identifie les acteurs susceptibles de mener l'ensemble de ces actions.

Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, le volet du programme d'actions relatif au secteur tertiaire détaille les actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

Lorsque tout ou partie du territoire faisant l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par le plan prévu à l'article L. 222-4, le plan d'actions doit permettre, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

L'article 85 de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 impose aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 100 000 habitants et à ceux couverts par un plan de protection de l'atmosphère (PPA) de réaliser, dans le cadre de leur plan climat air énergie territorial (PCAET), un plan d'action sur l'air comportant notamment une étude d'opportunité portant sur la création d'une zone à faibles émissions-mobilité (ZFE-m).

1. LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS

1-1 Un programme d'actions partenarial

La stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial 2025-2030 de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin a été construite à partir des objectifs des documents cadres nationaux, régionaux et même locaux (Stratégie Nationale Bas Carbone, Programmation Pluriannuelle de l'Energie, SRADDET, PREPA, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, SCOT, Projet de Territoire Ecologique, ...) déclinés à échelon local.

Le PCAET 2025-2030 de la CAHC se veut également territorial et partenarial. Les projets ont donc vocation à être portés soit directement par l'Agglo Hénin-Carvin, soit par des acteurs du territoire (communes, SCOT, Artois Mobilités, SYMEVAD, associations...) ; le but étant de parvenir à une réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie du territoire.

Cela a permis de définir des objectifs climat, air, énergie à l'échelle de l'Agglo Hénin-Carvin et d'aboutir à un programme d'actions, issu des différents groupes de travail qui se sont réunis avec les acteurs territoriaux pour l'élaboration de divers plan d'actions :

- étude de planification énergétique ;
- étude de vulnérabilité et un plan d'adaptation au changement climatique ;
- mise à jour des émissions de gaz à effet de serre ;
- projet alimentaire territorial.



Figure 2 : Atelier de co-construction du programme d'actions de l'EPE de la CAHC - Source : CAHC - direction de la Transition Ecologique



Figure 1 : Atelier partenarial dans le cadre du PAT
– Source : CAHC – Direction de la Transition Ecologique

L'intégralité de ces études est téléchargeable sur le site de l'Agglo Hénin-Carvin : <https://www.agglo-henincarvin.fr/Vie-quotidienne/Environnement/Plan-climat-air-energie>

1-2 L'articulation du programme d'actions

Le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglo Hénin-Carvin s'articule autour des trois grandes ambitions retenues dans le cadre de la stratégie du PCAET et en cohérence avec le Projet de Territoire Ecologique :

- Ambition 1 : Un territoire visant la neutralité carbone
- Ambition 2 : Un territoire résilient face aux changements climatiques et améliorant sa qualité de l'air
- Ambition 3 : Un territoire préservant son patrimoine naturel

Chaque ambition est assortie d'un certain nombre d'enjeux (11 au total). Chaque enjeu comporte une ou plusieurs fiches actions (48 au total), issue(s) pour la plupart du PTE, et chaque fiche action rassemble elle-même un ou plusieurs projets, en fonction du degré d'avancement de la CAHC sur chaque sujet.

Certains projets correspondent à des actions déjà planifiées et budgétées, tandis que d'autres sont plutôt des pistes de réflexion à développer sur la durée du PCAET (6 ans) en vue d'aller plus loin, de systématiser et massifier les actions ; cela afin d'atteindre les objectifs du territoire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie, des polluants atmosphériques ou d'adaptation au changement climatique. Les projets non encore votés et budgétés devront donc naturellement faire l'objet de délibérations complémentaires dans les années à venir.

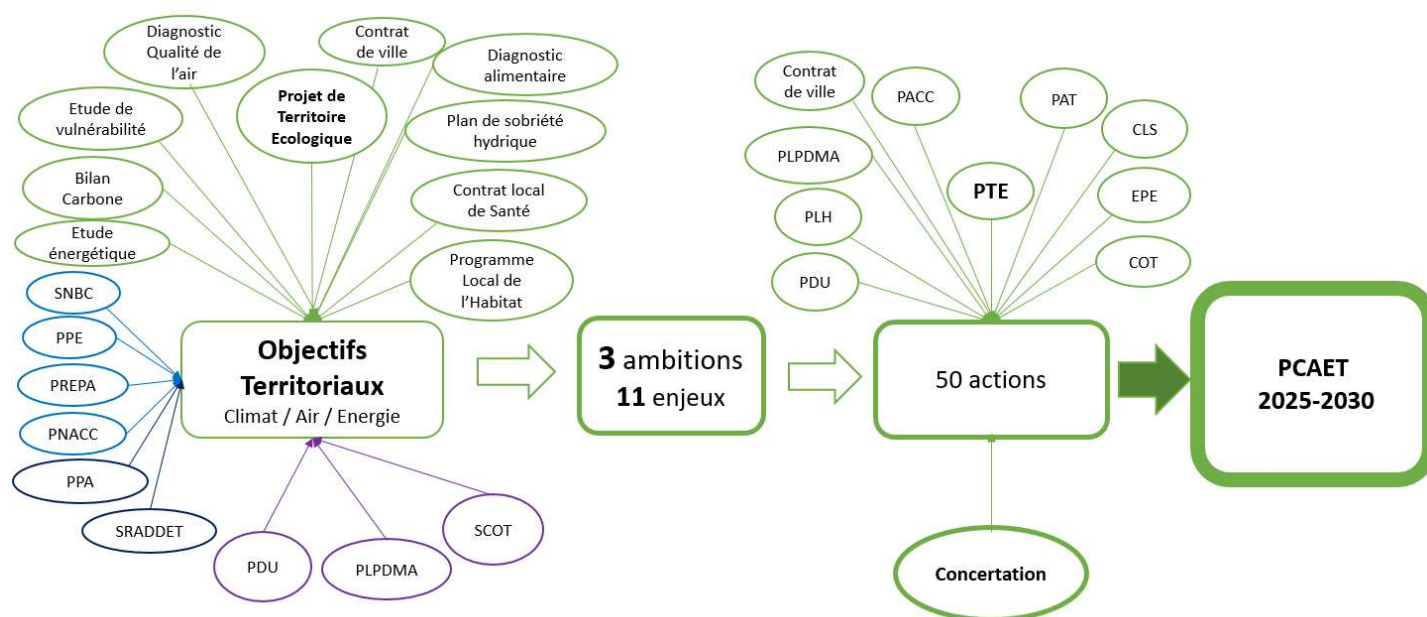


Figure 3 : La construction du programme d'actions du PCAET 2025-2030 de la CAHC - Source : CAHC - direction de la Transition Ecologique

2. LES ACTIONS DU PCAET 2025-2030 DE LA CAHC

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

ENJEU 1 : REORGANISER LES MOBILITES EN PRENANT LE VIRAGE DES DEPLACEMENTS DURABLES

1. Moins de déplacements
2. Mobilités professionnelles
3. Transports en commun
4. Mobilité douce
5. Covoiturage
6. Electromobilité
7. CAHC exemplaire (plan mobilité interne)

ENJEU 2 : RENOVER ENERGETIQUEMENT LES BATIMENTS

8. Revitalisation des centres-villes
9. Guichet unique de l'habitat
10. Rénovation énergétique des logements
11. Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires
12. CAHC exemplaire

ENJEU 3 : DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

13. Energies Renouvelables et de Récupération
14. Infrastructures pour les Energies Renouvelables et de Récupération
15. Réseaux de chaleur
16. CAHC exemplaire

ENJEU 4 : DEPLOYER LES STRATEGIES D'ECONOMIE CIRCULAIRE

17. Economie Sociale et Solidaire
18. Economie circulaire
19. Ecologie Industrielle et Territoriale
20. Dépôts sauvages
21. Sobriété
22. CAHC exemplaire

ENJEU 5 : ASSEOIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE PAR L'INCITATION ET LA COOPERATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

23. Emplois verts
24. Education à l'environnement
25. Communes
26. Gouvernance
27. CAHC exemplaire

AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR

ENJEU 6 : DIMINUER LA VULNERABILITE PHYSIQUE DU TERRITOIRE

- 28. Réseaux
- 29. Inondations
- 30. Pollution
- 31. Retrait gonflement des argiles
- 32. CAHC exemplaire

ENJEU 7 : PERMETTRE A CHACUN D'ACCEDER A UNE EAU ET A UNE ALIMENTATION Saine et de qualité

- 33. Eau
- 34. Projet Alimentaire Territorial
- 35. Restauration collective
- 36. CAHC exemplaire

ENJEU 8 : AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

- 37. Poumons verts
- 38. Air intérieur
- 39. CAHC exemplaire (Plan Air)

ENJEU 9 : ADAPTER LE TERRITOIRE POUR FAIRE FACE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE

- 40. Ilots de fraîcheur
- 41. Plan canicule
- 42. CAHC exemplaire

AMBITION 3 : UN TERRITOIRE PRESERVANT SON PATRIMOINE NATUREL

ENJEU 10 : ENGAGER LA SOBRIETE FONCIERE

- 43. Zéro Artificialisation Nette
- 44. Friches
- 45. CAHC exemplaire

ENJEU 11 : RENATURER LE TERRITOIRE

- 46. Végétalisation
- 47. Trames verte, bleue et sombre
- 48. Zones humides
- 49. Puits de carbone
- 50. CAHC exemplaire

Les fiches actions détaillées se trouvent en annexe.

3. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

3-1 Rappel réglementaire

La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 (Article 1-IV) :

Ce que dit le décret :

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie prévu à l'article L. 222-1, ceux du schéma d'aménagement régional prévu à l'article L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales et ceux du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévu à l'article L. 4251-1 du même code. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

Le Plan Climat Air Energie Territorial doit comporter un dispositif de suivi et d'évaluation. Il doit également faire l'objet d'un bilan à mi-parcours, après 3 ans de mise en œuvre et sera mis à la disposition du public.

Le suivi de la mise en œuvre a pour objet de déterminer :

- Si les actions prévues ont réellement été mises en œuvre ;
- Si la mise en œuvre des actions produit l'effet attendu en ce qui concerne la baisse des émissions de GES, de consommations d'énergie, de polluants atmosphériques ou d'adaptation au changement climatique.

➔ Cela implique un bon suivi de la donnée climat-air-énergie afin d'avoir une vision fine et régulière de la progression du territoire au regard de ces enjeux.

3-2 Les modalités de suivi et d'évaluation du PCAET de la CAHC

Le dispositif de suivi et d'évaluation déployé pour le PCAET 2025-2030 de l'Agglo Hénin-Carvin, reposera sur :

- **Un dispositif d'animation et de pilotage territorial** aux niveaux politique et technique ;
- **Un tableau de bord** permettant de suivre l'évolution de chaque action et des indicateurs associés.

Un bilan annuel portant sur l'année N-1 sera réalisé sur toute la durée de ce PCAET : réalisations effectives, progression de la démarche, indicateurs de résultat.

De plus, afin que tous les acteurs du territoire puissent suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan climat, **une évaluation « à mi-parcours »** sera réalisée à fin 2027 et fera l'objet d'une information sur le site internet de l'Agglo Hénin-Carvin.

Ces données serviront de base à **l'évaluation finale du PCAET**.

3-3 Le dispositif d'animation et de pilotage territorial

Une gouvernance politique

Le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglo Hénin-Carvin est piloté par le Vice-Président en charge de la transition écologique.

Sous sa présidence, le **Comité de pilotage**, composé d'élus communautaires et de représentants des partenaires extérieurs, se réunira a minima **une fois par an**. Les Vice-Présidents en charge de secteurs clés pourront être associés à ces réunions qui présenteront régulièrement l'avancement des actions.

Une gouvernance technique autour d'une équipe projet

En parallèle, une équipe projet sera pilotée par la **Direction de la Transition Ecologique** (le Directeur et la chargée de mission).

Cette équipe-projet a pour rôle de suivre l'avancée du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial, d'animer le dispositif et de veiller à la bonne mise en œuvre des actions.

Dans ce cadre, elle préparera les réunions du Comité de pilotage, assurera le lien avec les autres directions de la CAHC et les partenaires en charge d'actions du Plan Climat, présentera régulièrement l'avancée du PCAET lors de réunions (Comité de Direction, Commission Transition Ecologique, Aménagement du Territoire et Economie locale, Revue de Projet, Conseil de Développement...), et animera également les groupes de travail nécessaires pour conforter en interne la dynamique transversale et ambitieuse en lien avec le Projet de Territoire Ecologique.

Une réunion thématique sera organisée tous les trimestres afin de suivre l'évolution des actions.

L'équipe-projet, en lien avec le service évaluation des politiques publiques, rendra compte régulièrement à la Direction Générale des Services de l'avancée du PCAET et des éventuelles difficultés rencontrées, afin de trouver les meilleures solutions possibles.

3-4 Le tableau de bord du Plan Climat

Un tableau de bord interne sera régulièrement mis à jour, sous le contrôle de l'équipe projet. Ce tableau de bord est appréhendé sous 2 prismes :

- **L'avancée de l'action** qui permet de visualiser rapidement avec un pourcentage de réalisation l'avancée des actions, suivant les différentes phases : planification, mise en œuvre, contrôle et ajustement ;

Pour évaluer la progression de l'action, la Direction de la Transition Ecologique a défini des critères d'évaluation.

2 cas de figure peuvent se présenter :

- ☞ s'il s'agit d'une **action renouvelée annuellement** sur la durée du PCAET (6 ans), un pourcentage est attribué à l'action ce qui donne :
 - pour la 1^{ère} année, le pourcentage de réalisation de l'action est de $1/6 = 16,66\%$ que l'on arrondit à 17 %,
 - pour la 2^{nde}, le pourcentage de réalisation de l'action est de $2/6 = 33,33\%$ que l'on arrondit à 34 %,
 - et ainsi de suite pour arriver à la 6^{ème} année : $6/6$ soit 100 %.
- ☞ s'il s'agit d'une **action projet**
 - avec une **réalisation concrète**, le pourcentage de progression est attribué en fonction de l'avancement : 10 % pour un premier contact (sourcing), 30 % au stade étude de faisabilité, 50 % au stade AVP, 70 % = démarrage des travaux, 100 % au stade fonctionnement ;
 - avec une **étude**, le pourcentage de progression est attribué en fonction de l'avancement : 10 % sourcing, 30 % quand l'étude est lancée, 60 % si l'étude est réalisée partiellement, 100 % quand l'étude est finalisée.

Type d'action	% de réalisation de l'action	
Action renouvelée annuellement	1/6 = 16,66 % soit 17 %	
Action projet	Réalisation concrète	Etude
	10 % = 1ers contacts 30 % = étude de faisabilité 50 % = AVP 70 % = démarrage des travaux 100 % = fonctionnement	10 % sourcing 30 % = étude lancée 60 % = étude partielle 100 % = étude réalisée

Figure 4 : Critères de notation pour l'avancement des actions - Source : CAHC - direction de la Transition Ecologique

- Le suivi des indicateurs qui permet de suivre **l'atteinte des objectifs**.

Le suivi de la mise en œuvre nécessite de définir les indicateurs permettant de mesurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des actions. C'est pourquoi chaque fiche action intègre des indicateurs d'activité et des indicateurs d'impact.

Concernant l'artificialisation des sols, une grille de notation a été réalisée :

Artificialisation des sols	Objectif ZAN
	0 ha artificialisé = 100 %
	1 ha artificialisé = -10 %
	10 ha artificialisés = -100%

20 ha artificialisés = - 200 %

Figure 5 : Critères de notation de l'objectif ZAN - Source : CAHC - direction de la Transition Ecologique

Axe thématique	N° action	Nom de l'action	% réalisation de l'action	% réalisation objectifs	Commentaires
Axe 1 Développer les énergies renouvelables	11	Parc photovoltaïque	70%	100%	Objectif : développer les parcs photovoltaïques Réalisé : démarrage des travaux de la centrale de Léforest, mise en service 2023 identification des sites avec potentiel photovoltaïque (étude AULA/PMA) + plusieurs contacts avec développeurs (winvision, total énergies, EDF...) sur plusieurs sites (ste Henriette / quai du rivage...)
	12	Aides aux particuliers pour les énergies renouvelables	100%	99%	Objectif : 120 dossiers Réalisé : 119 dossiers - 58 500 € d'aides versées
	13	Réseaux de chaleur	60%	50%	Objectifs : Réaliser un schéma directeur de réseaux de chaleur aux énergies renouvelables sur le territoire de la CAHC + Etudier la possibilité de créer un réseau de chaleur fonctionnant avec des produits issus d'une filière locale Réalisé : EPE réalisée + Démarche CEREMA villes : 10 000 habitants en cours + étude AULA/PMA sur potentiel Réseau chaleur sur friches / Etude SYMEVAD sur CSR
	14	Fonds de Concours " Bâtiments communaux durables ", volet "énergies renouvelables"	100%	0%	Objectif : 12 installations ENR - Fin du dispositif en 2016 Réalisé : 1 installation ENR financée sur FDC mais projet abandonné
	15	Production d'énergies renouvelables par la CAHC	100%	100%	Objectif : Développer la part des ENR dans la production d'énergie de la CAHC Réalisé : Production solaire : 36 Mwh pour Aquaterra / 0 Mwh pour Métaphone / 26 Mwh STEP Hénin-Beaumont Installation de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments construits par la CAHC (garage solidaire, hôtel d'entreprises de Montigny en Gohelle, bâtiment relais Droocourt) / Etude sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments existants de la CAHC en cours
	16	Production d'énergies renouvelables par les agriculteurs	0%	0%	Objectif : Développer la part des ENR dans la production d'énergie de la profession agricole Réalisé : pas de projet engagé à ce jour dans ce domaine mais la chambre d'agriculture et un agriculteur du territoire ont participé à l'EPE
	17	Reconversion de l'agriculture autour de Metaleurop	100%	100%	Objectifs : Produire des énergies renouvelables locales / Maintenir une activité agricole sur la zone du FIG Metaleurop Réalisé : Mise en service de l'unité le 19 avril 2022 / Accompagnement à la plantation de miscanthus : 20 ha de terres polluées reconvertis
	18	Achat d'électricité verte	100%	100%	Objectif : Soutenir le développement de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables Réalisé : 100% d'électricité verte achetée + obligation d'achat d'électricité verte pour les prestataires lors des chantiers travaux à partir de fin 2022
	19	Production d'énergies renouvelables par les entreprises	30%	30%	Objectif : Soutenir le développement des énergies renouvelables dans les entreprises - créer un dispositif spécifique pour accompagner les entreprises Réalisé : Installation d'ENR sur les bâtiments tertiaires construits par l'Agglo / Proposition de bonifications des aides de la CAHC qd installation d'ENR renouvelables refusée / Participations d'entreprises du territoire à l'EPE
	110	Etude du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CAHC	100%	100%	Objectif : Soutenir le développement des énergies renouvelables / Développer l'autonomie énergétique de la CAHC / Etude sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments CAHC Réalisé : Etude de planification énergétique (EPE) réalisée en 2021-2022 par la CAHC / Etude sur la récupération des énergies fatales par l'AULA à l'échelle du PMA / Cadastre solaire PMA
Total Axe 1	10		76%	68%	

Figure 6 : Exemple de tableau de bord de suivi pour le PCAET 2025-2030 – Source : CAHC - direction de la Transition Ecologique

L'évaluation est une notion plus large que le suivi. Le PCAET peut être évalué sous différents prismes, au-delà du seul impact en termes d'émissions de GES. Les données climat-air-énergie ne suffisent parfois pas à apprécier l'impact d'une action. Par exemple, comment apprécier si le PCAET contribue effectivement à un accroissement de la résilience du territoire face aux effets du réchauffement climatique ?

Une approche qualitative devra parfois venir enrichir l'analyse quantitative en termes de données GES, énergie et polluants atmosphériques. Ce travail pourra être mené en interne avec l'appui de la responsable de service « pilotage, évaluation et prospective ».

TABLE DES ILLUSTRATIONS

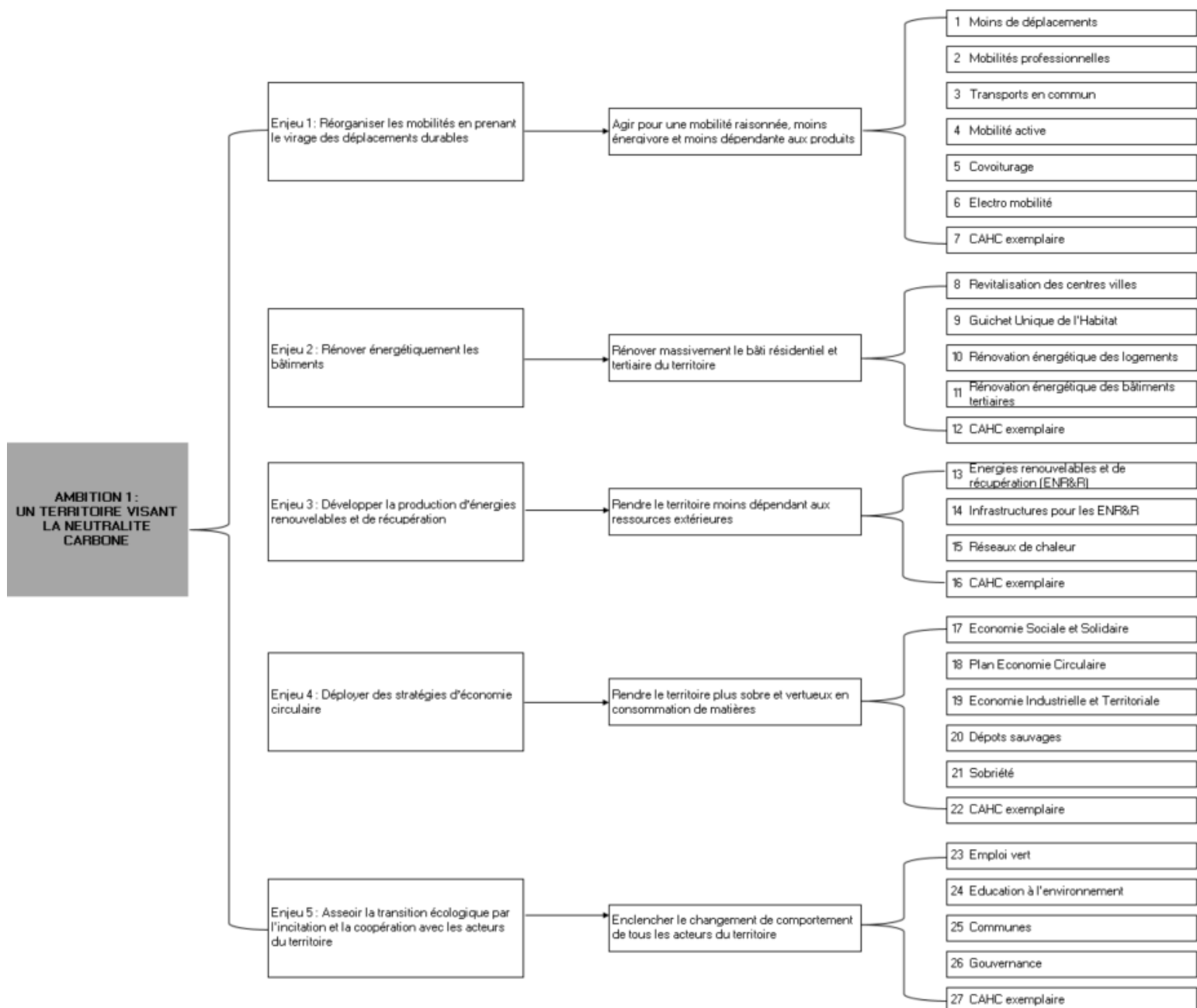
Figure 1 : Atelier partenarial dans le cadre du PAT – Source : CAHC – Direction de la Transition Ecologique.....	3
Figure 2 : Atelier de co-construction du programme d'actions de l'EPE de la CAHC - Source : CAHC - direction de la Transition Ecologique.....	3
Figure 3 : La construction du programme d'actions du PCAET 2025-2030 de la CAHC - Source : CAHC - direction de la Transition Ecologique.....	4
Figure 4 : Critères de notation pour l'avancement des actions - Source : CAHC - direction de la Transition Ecologique.....	9
Figure 5 : Critères de notation de l'objectif ZAN - Source : CAHC - direction de la Transition Ecologique.....	10
Figure 6 : Exemple de tableau de bord de suivi pour le PCAET 2025-2030 – Source : CAHC - direction de la Transition Ecologique.....	10

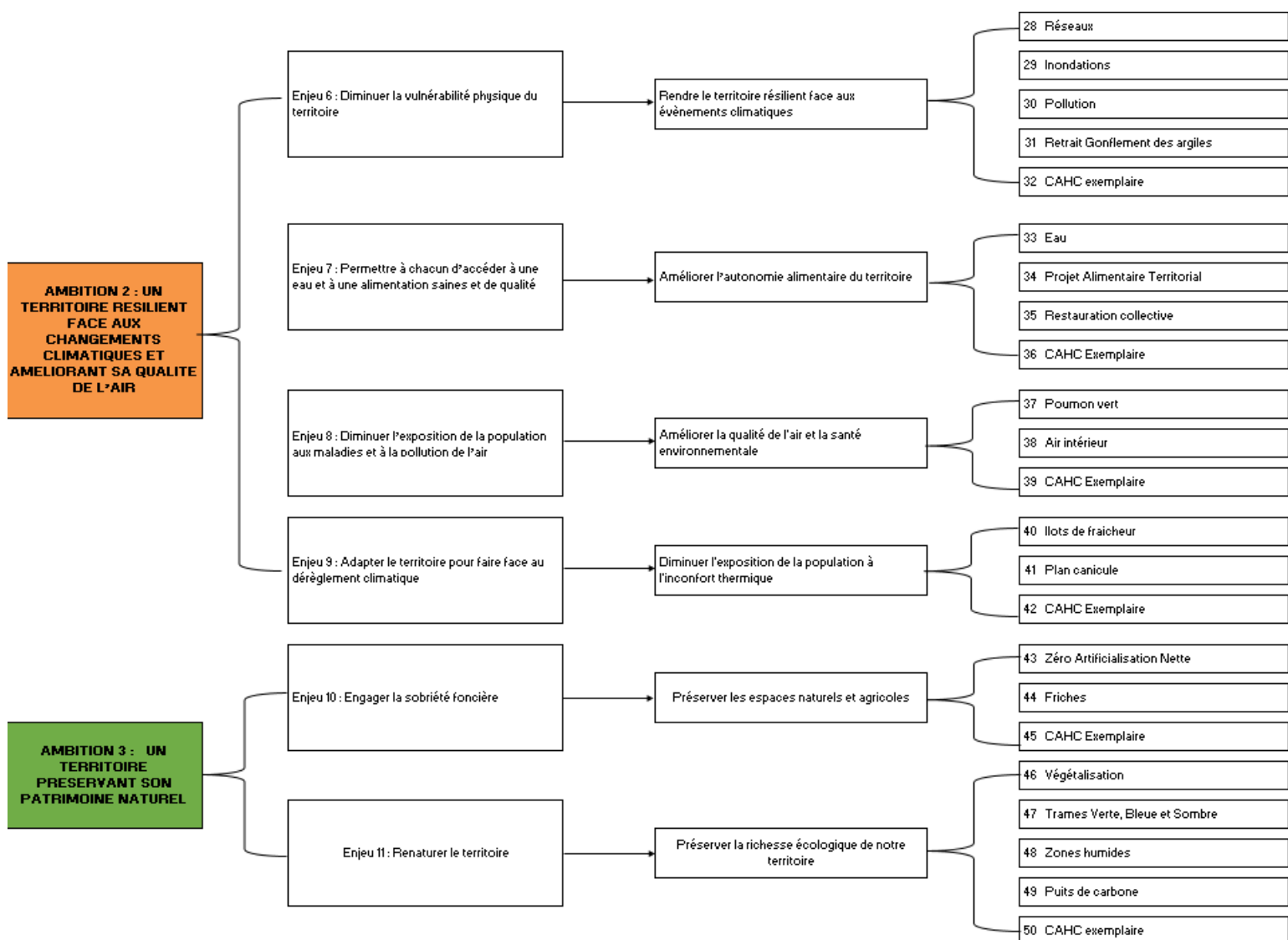


Plan Climat 
Air Énergie Territorial
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
2025-2030

Fiches action









Ambition 1

Un territoire visant la neutralité carbone

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu 1	Réorganiser les mobilités en prenant le virage des déplacements durables
Action 1	MOINS DE DEPLACEMENTS

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Transitions Economiques
Co-pilotes	Service Habitat, France Rénov', NTIC

Partenaires
Communes, Associations de commerçants, Artois Mobilités, Région, Chambres consulaires

Contexte	Sur le territoire de la CAHC, le secteur des transports est le premier poste de consommation d'énergie (37 % - 1 215 GWh). Les consommations du secteur sont par ailleurs en croissance depuis les années 90. Limiter les besoins en déplacement est le premier levier d'action afin de réduire à la source les consommations énergétiques du secteur. Le motif « achats » représentait 20 % des déplacements en 2023 à l'échelle de l'Agglomération. Sur le territoire de la CAHC, on constate une baisse du nombre de déplacements effectués par les habitants 457 000 en 2006 contre 394 000 en 2023, ce qui représente une diminution de 14 %. Ainsi, en 2006 un habitant se déplaçait en moyenne 4 fois par jour, contre 3,5 fois en 2023. Ce phénomène concerne l'ensemble du territoire d'Artois Mobilités et même du territoire national et peut s'expliquer par différentes tendances : vieillissement de la population, développement du télétravail et du e-commerce, etc. → Toutefois, pour amplifier cette dynamique, le territoire peut notamment agir sur les déplacements domicile - services, en construisant la ville des proximités.
-----------------	---

Objectif stratégique	Agir pour une mobilité raisonnée, moins énergivore et moins dépendante aux produits pétroliers
Objectifs opérationnels	-Réduire les déplacements à la source. -Développer les mobilités actives. -Développer des services publics de proximité. -Définir une stratégie commerciale et artisanale de proximité.

Description des actions mises en œuvre	<u>Réduire le besoin de déplacements à la source en soutenant l'installation et le développement de commerces de proximité</u> - Se saisir des opportunités en matière de contractualisation avec l'Etat (ORT/PVD) pour définir un plan d'actions pour redynamiser les centres-villes (aménagement des espaces urbains pour en renforcer l'attractivité et l'achat-plaisir, actions sur la fiscalité comme l'exonération de charge foncière) ; - Mener une concertation avec les commerçants de centre-ville pour comprendre plus finement les freins et les leviers au maintien et développement de leur activité ; - Accompagnement des commerçants et artisans dans la transition écologique ; - Poursuivre le dispositif "coup de pouce" (aide financière pour les commerçants primo-actifs) et y ajouter un bonus pour les commerçants menant des travaux de rénovation thermique ;
---	---

	- Acquérir des locaux commerciaux vétustes en centres-villes, les réhabiliter et les louer à des prix attractifs à de nouveaux commerçants - Créer un label commerce engagé pour la transition écologique avec l'édition d'un guide - Appel à Projet Associations de commerçants et artisans pour relancer le commerce de proximité - Accompagnement à la création d'activité de bouche - Développement des services publics et essentiels de proximité - Déploiement de la fibre
--	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (2.1) / EPE / ORT / Contrat de ville (engagements quartiers 2030) Artois Mobilités : PDU 2019-2030 (action 14)
-------------------------------	--

Budget	Ingénierie Aides « coups de pouce »
---------------	--

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Nombre de commerces accompagnés par an (obj 30/an) : Nombre de locaux commerciaux acquis en centre-ville :
Indicateurs d'impact	Nombre de cellules commerciales vacantes en centre-ville : Emissions de GES liées au transport (GES/an) :

	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
Evaluation	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations forte	Réductions des émissions liées au transport routier fortes	

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu 1	Réorganiser les mobilités en prenant le virage des déplacements durables
Action 2	MOBILITES PROFESSIONNELLES

Maitrise d'ouvrage	CAHC / Artois Mobilités
Pilote CAHC	Transitions Economiques
Co-pilotes	Transition Ecologique / NTIC

Partenaires
Département 62

Contexte	Sur le territoire de la CAHC, le secteur des transports est le premier poste de consommation d'énergie (37 % - 1 215 GWh). Les consommations du secteur sont par ailleurs en croissance depuis les années 90. Limiter les besoins en déplacement est le premier levier d'action afin de réduire à la source les consommations énergétiques du secteur. Les déplacements professionnels représentent une part importante des consommations énergétiques du territoire, et sont pour l'immense majorité assurés par des produits pétroliers. Ils comprennent : - d'une part les déplacements domicile-travail des actifs, qui sont assurés à 83 % par la voiture individuelle. Le motif « travail » représentait 16 % des déplacements en 2023 à l'échelle de l'Agglomération. Les trajets domicile-travail se font sur des distances plus longues : 7,3 km contre 3,7km (tous motifs), ce qui ne favorise pas toujours les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle. - d'autre part le transport de marchandises, estimé à 35 % (428 GWh/an) du secteur des transports, et qui cause donc environ 13 % des consommations énergétiques totales du territoire. Aujourd'hui, le fret est essentiellement routier sur le territoire, avec 99,8 % de véhicules diesel, et 0,2 % de véhicules GNV. Ce bilan reflète l'importance de l'activité logistique du territoire, qui héberge notamment la plateforme multimodale Delta 3, ainsi que le premier centre commercial de la région, qui génère des flux de marchandises importants. → Pour le territoire, il s'agit donc de déployer de nouvelles solutions, afin de réduire les besoins en déplacement des actifs en favorisant la pratique du télétravail lorsque c'est possible, en développant le covoiturage ou en mettant en place des solutions de coworking et d'accompagner le secteur de la logistique pour basculer vers des carburants moins carbonés (biogaz et hydrogène) et d'engager le report modal vers le fret fluvial et ferroviaire.
-----------------	--

Objectif stratégique	Agir pour une mobilité raisonnée, moins énergivore et moins dépendante aux produits pétroliers
Objectifs opérationnels	- Réduire les déplacements professionnels - Développer le covoiturage - Développer les modes actifs - Développer le fret fluvial et ferroviaire

Description des actions	2.1-Réduire l'impact carbone des déplacements domicile-travail - Créer un espace de coworking sur le territoire pour réduire les déplacements non
--------------------------------	---

missions en œuvre	essentiels domicile-travail - Faciliter la pratique du télétravail en déployant la fibre sur tout le territoire - Aménager des liaisons douces dans les ZAE pour développer les mobilités douces - Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les ZAE - Développer les zones de covoiturage sur le territoire et dans les zones d'activités : communiquer sur ce service auprès des entreprises des zones d'activités ; Offrir des services complémentaires sur les aires de covoiturage tels que des bornes de véhicules électriques - Communiquer sur le dispositif BlaBlaCar Daily subventionné par Artois Mobilités qui permet aux habitants de covoiturer gratuitement sur le territoire 2.2 - Réduire l'impact carbone du fret - Encourager la mise en place de solutions mutualisées entre les entreprises - Mise en œuvre de la charte de logistique urbaine durable de la CAHC issue du programme Interlud qui vise à mieux organiser le fret routier et la livraison - Etude sur la mise en œuvre d'un "Hub fluvial" à l'échelle du PMA
--------------------------	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (4.3/6.5) / EPE Artois Mobilités : PDU 2019-2030 (Actions 31 et 33)
-------------------------------	--

Budget	Appel à projet tiers lieux : Déploiement de la fibre : BlaBlaCar Daily : Aménagement aires de covoiturage : Fonds de concours PTE (installation bornes de recharge électrique) :
---------------	---

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	2.1 Nombre d'espaces de coworking créés sur le territoire : 2.2 Nombre de chartes Interlud signées :
Indicateurs d'impact	2.1 Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail : 2.2 Part du transport de marchandises ferroviaire : Part du transport de marchandises fluvial : Part du transport de marchandises terrestre :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations forte	Réductions des émissions liées au transport routier fortes	Veiller à l'implantation des bornes de recharge ou des aires de covoiturage sur des zones déjà artificialisées.

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	1	Réorganiser les mobilités en prenant le virage des déplacements durables
Action	3	TRANSPORTS EN COMMUN

Maitrise d'ouvrage	Artois Mobilités / CAHC
Pilote CAHC	DAHMC
Co-pilotes	Transition écologique, Transitions économiques, Cohésion sociale, Services Techniques

Partenaires
Région, Département, SNCF, Communes, MEL

Contexte	Sur le territoire de la CAHC, le secteur des transports est le premier poste de consommation d'énergie (37 % - 1 215 GWh). Les consommations du secteur sont par ailleurs en croissance depuis les années 90. Limiter les besoins en déplacement est le premier levier d'action afin de réduire à la source les consommations énergétiques du secteur. Les habitants du territoire sont aujourd'hui encore très dépendants de la voiture individuelle pour effectuer leurs déplacements. C'est le mode de transport quotidien de 83 % des actifs. Or, la voiture individuelle est particulièrement énergivore. En 2023, la voiture reste le mode de transport le plus utilisé (un peu moins de 7 déplacements sur 10) et l'autosolisme progresse car on observe une baisse de la part des déplacements en voiture en tant que passager (la part modale de la voiture en tant que conducteur est de 50,1 % en 2023 pour Artois Mobilités (48,7 % pour la CAHC) contre 46,3 % en 2006 et pour les passagers, 16,9 % pour Artois Mobilités en 2023 (17 % pour la CAHC) contre 20,2 % en 2006 pour Artois Mobilités). Cela est lié en partie à l'augmentation du nombre de véhicules disponibles par foyer. Toutefois, le recours aux bus urbains Tadao a doublé entre 2006 et 2023 pour l'ensemble du territoire Artois Mobilités (2 % en 2006 et 3,9 % en 2023 (3,1 % pour la CAHC)). L'usage du train, quant à lui, a diminué et représente 1,3 % des déplacements sur la CAHC (Artois Mobilités : 2,1 % en 2006 et 1,5 % en 2023). → Il s'agit donc pour le territoire de proposer des alternatives à la voiture individuelle à ses habitants, en développant le réseau de transports en commun et l'intermodalité.
-----------------	---

Objectif stratégique	Agir pour une mobilité raisonnée, moins énergivore et moins dépendante aux produits pétroliers
Objectifs opérationnels	-Développer l'utilisation des transports en commun. -Développer l'intermodalité. -Augmenter le périmètre de desserte et améliorer la desserte des ZAE. -Renforcer l'accessibilité des gares au cœur des systèmes de mobilité durable. - Assurer une augmentation de fréquentation garage vélo/train/bus dans les pôles gares.

Description des actions mises en œuvre	3.1 –Gratuité des transports en commun Mise en place de la gratuité du bus pour tous en 2026. <u>Optimiser les transports en commun, favoriser l'usage du bus</u> Réaliser une étude par Artois Mobilités : diagnostic des besoins + identification sur le réseau les zones de desserte à privilégier afin d'adapter le service aux besoins des habitants en créant des arrêts de bus (QPV, entrée de chaque grand bloc de ZAE...) ou en les synchronisant avec les autres modes Accompagner la stratégie de communication d'Artois Mobilités et de son délégataire
---	--

	Améliorer la lisibilité de l'offre existante et encourager les habitants à utiliser les lignes de bus, en communiquant notamment sur les rapports coûts/temps des trajets Définir un plan d'actions pour augmenter la fréquence sur les lignes en surutilisation et développer une nouvelle offre dans les zones non desservies actuellement 3.2 -Développer l'intermodalité des réseaux de transport Réaliser un état des lieux sur l'offre en concertation avec la population Renforcer la connexion des gares avec les ZAE, les QPV... par les voies cyclables et des lignes de bus plus régulières Equiper les bus pour voyager avec son vélo Créer une plateforme unique recensant les différents modes de transports du territoire (bus, itinéraires vélo, trains, etc.) Poursuivre l'optimisation de l'utilisation des cartes Pass Pass de la SNCF sur le réseau de bus du territoire 3.3 -Affirmer la position stratégique de la CAHC dans la région et revendiquer la création de connexions nouvelles avec la métropole lilloise Portage du projet de Réseau Express Régional entre la métropole lilloise et le bassin minier Positionner l'Agglo au sein des instances de débats des grands projets de transport et des sujets de mobilité à l'échelle régionale.
--	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (6.1/6.2/6.6) / EPE / Contrat de ville (engagements quartiers 2030) Artois Mobilités : PDU 2019-2030 (Actions 2, 5 et 11)
-------------------------------	--

Budget	Contribution à Artois Mobilités : Gratuité des bus :
---------------	--

Calendrier	En cours Gratuité des bus : 01/01/2026 (sur le territoire de la CAHC à partir du 1^{er} janvier 2025, les abonnements seront intégralement remboursés)
-------------------	--

Indicateurs d'activité	3.1 : Nombre d'usagers des transports en commun (bus / train) : 3.2 : Plateforme unique réalisée : O/N 3.3 : Etat d'avancement du projet du REGL
Indicateurs d'impact	3.1 : Part modale des transports en commun (2023 : bus : 1,3 % - train : 2,9 %) : Nombre d'habitants desservis par les TC (station de bus à < 15 mn à pieds) : Nombre de ZA communautaires desservies par le bus (2023 : 9/26) : 3.2 : Nombre d'abonnements combinés (train, bus, accès locaux vélos) : 3.3 : Part des émissions de GES liées au transport :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations forte	Réductions des émissions liées au transport routier fortes	

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu 1	Réorganiser les mobilités en prenant le virage des déplacements durables
Action 4	MOBILITE ACTIVE

Maitrise d'ouvrage	CAHC / Artois Mobilités
Pilote CAHC	DAHMC
Co-pilotes	Transition écologique, Transitions économiques, Cohésion sociale, Services Techniques

Partenaires
Communes

Contexte	Sur le territoire de la CAHC, le secteur des transports est le premier poste de consommation d'énergie (37 %- 1 215 GWh). Les consommations du secteur sont par ailleurs en croissance depuis les années 90. Limiter les besoins en déplacement est le premier levier d'action afin de réduire à la source les consommations énergétiques du secteur. Les habitants du territoire sont aujourd'hui encore très dépendants de la voiture individuelle pour effectuer leurs déplacements. Or, la voiture individuelle est particulièrement énergivore. En 2023, la voiture reste le mode de transport le plus utilisé (un peu moins de 7 déplacements sur 10). Cela est lié en partie à l'augmentation du nombre de véhicules disponibles par foyer. En effet, sur la CAHC, le taux de motorisation par ménage a augmenté entre 2006 (78 %) et 2023 (81 %). La marche à pied et l'usage du vélo, quant à eux, stagnent, voire diminuent légèrement par rapport à 2006 (respectivement 23,9 % et 1,2 % en 2023 pour Artois Mobilités). → Il s'agit donc pour le territoire de proposer des alternatives à la voiture individuelle à ses habitants, en développant les modes actifs.
-----------------	--

Objectif stratégique	Agir pour une mobilité raisonnée, moins énergivore et moins dépendante aux produits pétroliers
Objectifs opérationnels	-Développer la part modale des modes actifs (obj PDU 2030 : 25 % part modale marche et 8 % part modale vélo). -Offrir un accès cyclable optimisé à proximité des principaux équipements de la vie quotidienne

Description des actions mises en œuvre	4.1 -Mettre en œuvre le schéma des modes actifs (piéton et cyclable) Prendre la compétence voirie partielle pour déployer le schéma piéton et cyclable structurant de Artois Mobilités (schéma cyclable adopté en mars 2023 et annexé au PDU). Apaiser la circulation en ville. Développer l'offre autour du vélo (prêt, location...). Etablir un schéma stratégique intercommunal des mobilités actives. Prioriser l'accessibilité des ZAE et des équipements publics, dont les équipements scolaires ainsi que les gares et pôles d'échanges multimodaux. Animer des groupes de travail avec les principaux gestionnaires de voirie et les financeurs. Associer les usagers du territoire, notamment les actifs et les scolaires, via des sondages,
---	--

	des réunions publiques ou des concertations. 4.2 - Accompagner les communes sur la mobilité douce Fonds de concours PTE pour la réalisation d'aménagements cyclables pour les communes (pistes, chaudières...) Développer les Pédibus, l'offre de stationnement vélo... 4.3 - Favoriser l'utilisation des mobilités douces par la sensibilisation des habitants Communiquer sur le vélo et la marche à pied et sur leurs bénéfices financiers et sur la santé, afin d'encourager les habitants à changer leurs comportements Organiser un événement chaque année dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité Développer un parcours « Savoir rouler à vélo » dans le parc des îles 4.4 - Favoriser les centres-villes piétons Définir une charte qualité de traitement des espaces piétons et de définition des conditions de réussite des zones piétonnes Favoriser l'éco mobilité scolaire Accompagner le développement des zones 30 et des zones partagées
--	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (6.3/6.4/6.7/8.3/8.4) / EPE Artois Mobilités : PDU 2019-2030 (Actions 23 et 24)
-------------------------------	--

Budget	Fonds de concours PTE : Aménagement pistes cyclables dans les ZAE : Journées « promotion » des modes actifs :
---------------	--

Calendrier	En cours Projet de stations de Vélos à Assistance Electrique en Libre Service (VAELS) déployé sur le territoire de la CAHC à partir de 2025
-------------------	---

Indicateurs d'activité	Linéaire de pistes cyclables aménagées (en km) : Nombre de stationnement vélo (ex : arceaux, abris vélos...) : Nombre de pédibus mis en place : Nombre d'événements sur la mobilité organisés chaque année :
Indicateurs d'impact	Evolution de la part modale du vélo (1,2 % en 2023 / obj PDU 2030 : 8 %) : Evolution de la part modale de la marche à pied (23,9 % en 2023 /obj PDU 2030 : 25 %) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations forte	Réductions des émissions	

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	1	Réorganiser les mobilités en prenant le virage des déplacements durables
Action	5	COVOITURAGE

Maitrise d'ouvrage	CAHC / Artois Mobilités /CD62
Pilote CAHC	DAHMC
Co-pilotes	Transition écologique

Partenaires
Communes, Département

Contexte	Sur le territoire de la CAHC, le secteur des transports est le premier poste de consommation d'énergie (37 % - 1 215 GWh). Les consommations du secteur sont par ailleurs en croissance depuis les années 90. Limiter les besoins en déplacement est le premier levier d'action afin de réduire à la source les consommations énergétiques du secteur. Les déplacements professionnels représentent une part importante des consommations énergétiques du territoire, et sont pour l'immense majorité assurés par des produits pétroliers. Les déplacements domicile-travail des actifs sont assurés à 83 % par la voiture individuelle. En 2023, la voiture reste le mode de transport le plus utilisé (un peu moins de 7 déplacements sur 10) et l'autosolisme progresse car on observe une baisse de la part des déplacements en voiture en tant que passager (la part modale de la voiture en tant que conducteur est de 50,1 % en 2023 pour Artois Mobilités (48,7 % pour la CAHC) contre 46,3 % en 2006 et pour les passagers, 16,9 % pour Artois Mobilités en 2023 (17 % pour la CAHC) contre 20,2 % en 2006 pour Artois Mobilités). → Il s'agit donc pour le territoire de proposer des alternatives à la voiture individuelle à ses habitants, en agissant sur le covoiturage.
-----------------	--

Objectif stratégique	Agir pour une mobilité raisonnée, moins énergivore et moins dépendante aux produits pétroliers
Objectifs opérationnels	- S'engager en faveur d'une politique volontariste de déplacement et de mobilités durables sur le territoire. - Faciliter la pratique du covoiturage en augmentant le nombre de places sur l'agglomération. - Sensibiliser les habitants au covoiturage

Description des actions mises en œuvre	- <u>Encourager le covoiturage</u> Prise de compétence voirie partielle afin de développer les infrastructures de covoiturage sur la base du schéma interdépartemental (aires, priorité secteurs à proximité A1/A21). Développer les zones de covoiturage dans les zones d'activités ou sur des points stratégiques du territoire, accessibles à pieds ou en vélo pour les habitants les plus précaires (QPV) qui connaissent des freins forts pour se déplacer, avec un renforcement des aires complémentaires au schéma interdépartemental (delta3). Communiquer sur le covoiturage auprès des entreprises des zones d'activités et ainsi
---	--

	créer une dynamique autour des entreprises à travers des outils de communication. Communiquer sur le dispositif BlaBlaCar Daily subventionné par Artois Mobilités, qui permet aux habitants de covoiturer gratuitement sur le territoire. Améliorer et renforcer la signalétique directionnelle des aires de covoiturage. Offrir des services complémentaires sur les aires de covoiturage tels que des bornes de recharge pour véhicules électriques.
--	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (6.5) / EPE / Contrat de ville (engagements quartiers 2030) Artois Mobilités : PDU 2019-2030 (Action 22)
-------------------------------	---

Budget	A déterminer
---------------	--------------

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Nombre d'utilisateurs de BlaBlaCar Daily : (13 000 habitants inscrits en 2023 sur le périmètre Artois mobilités / 9 230 habitants ont réalisé au moins un trajet dans l'année. 240 000 trajets réalisés et 2 825 km parcourus en covoiturage) Nombre de places de stationnement de co-voiturage sur le territoire : (98 en 2024)
Indicateurs d'impact	Part modale de la voiture /conducteur (2023 : 48,7 %) : Part modale de la voiture / passager (2023 : 17 %) : Nombre moyen de personnes par voiture (2023 : 1,44) :

	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
Evaluation	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations forte	Réductions des émissions liées au transport routier fortes	Veiller à l'implantation des bornes de recharge ou des aires de covoiturage sur des zones déjà artificialisées.

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu 1	Réorganiser les mobilités en prenant le virage des déplacements durables
Action 6	ELECTROMOBILITE

Maitrise d'ouvrage	CAHC / Communes
Pilote CAHC	Transition écologique
Co-pilotes	

Partenaires
Communes, Artois Mobilités, FDE62, Région

Contexte	La mobilité actuelle du territoire repose aujourd'hui à 99 % sur les produits pétroliers. Après avoir réduit les besoins en déplacement, et reporté un maximum de part modale vers des modes partagés et/ou actifs, il s'agit de convertir progressivement le parc automobile vers des motorisations plus vertueuses (électrique, bioGnV et hydrogène). L'objectif est de réduire au maximum la part des véhicules thermiques au sein du parc automobile du territoire, et de gagner en indépendance face aux produits pétroliers. Le développement des motorisations alternatives devra tout de même être combiné à des actions d'apaisement et de mutualisation pour palier à l'ensemble des nuisances induites par l'utilisation de la voiture individuelle (bruit, pollution de l'air, encombrement de l'espace public, insécurité, etc.). → Il s'agit donc pour le territoire d'accompagner le passage d'une mobilité thermique vers une mobilité alternative.
-----------------	---

Objectif stratégique	Agir pour une mobilité raisonnée, moins énergivore et moins dépendante aux produits pétroliers
Objectifs opérationnels	- Accompagner les communes, les habitants et les entreprises dans le passage vers la mobilité électrique - Mailler le territoire de bornes de recharge électrique

Description des actions mises en œuvre	-Développer l'électromobilité Etablir un schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et délégation de compétence par les communes à l'Agglo Réaliser un diagnostic des besoins en ravitaillement et des gisements territoriaux et/ou régionaux pour les autres combustibles alternatifs aux énergies fossiles (bioGnV, hydrogène) Communiquer avec les communes et leurs élus pour faire connaître ce schéma IRVE Etablir un plan pluriannuel d'investissement pour déployer le schéma IRVE, et aménager des stations multi-énergies pour les véhicules électriques (en veillant à installer les stations sur des espaces déjà artificialisés) Accompagner les habitants du territoire vers les mobilités électriques en communiquant sur les bornes de recharge, en faisant connaître les aides disponibles, etc. Accompagner les entreprises du territoire vers les mobilités électriques (lien avec action 2 mobilités professionnelles)
---	---

	Etudier la possibilité de mettre en place une solution d'accompagnement technique et financière d'installation de bornes de recharge à domicile			
Liens documents cadres	CAHC : EPE Artois Mobilités : PDU 2019-2030 (Action 19)			
Budget	Fonds de concours PTE Schéma directeur IRVE			
Calendrier	En cours pour l'aide à l'installation de bornes de recharge électrique dans les communes avec le fonds de concours du PTE			
Indicateurs d'activité	Nombre de bornes de recharge électrique installées sur le territoire : (43 emplacements IRVE en 2023 majoritairement privés)			
Indicateurs d'impact	Emissions de GES dues aux déplacements (en %) : Evolution de la part de véhicules thermiques et électriques (en %) :			
Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations forte	Réductions des émissions liées au transport routier fortes	Empreinte carbone élevée et consommation de « terres » rares lors de la fabrication des batteries.

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	1	Réorganiser les mobilités en prenant le virage des déplacements durables
Action	7	CAHC EXEMPLAIRE

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Transition écologique
Co-pilotes	RH, moyens généraux...

Partenaires
Artois Mobilités

Contexte	Afin de répondre aux obligations réglementaires (PPA Nord-Pas de Calais, LOM), l'Agglo Hénin Carvin a adopté, en 2021, son Plan de Mobilité interne afin de favoriser les solutions alternatives à la voiture particulière individuelle (autosolisme) dans les déplacements domicile-travail, ainsi que dans les déplacements professionnels et les déplacements des visiteurs et partenaires. Le diagnostic réalisé a révélé qu'en 2019, les agents de la CAHC réalisaient en moyenne 29 km aller/retour par jour pour venir travailler soit 1 633 000 km/an et pour 63 % d'entre eux les déplacements se font en voitures individuelles. Pour les déplacements professionnels, en 2019 environ 140 000 km ont été réalisés par les véhicules légers de service et près de 280 000 km par les bennes à ordures ménagères. → Il s'agit donc pour l'Agglo de réduire son bilan carbone lié aux déplacements en proposant des solutions alternatives à la voiture individuelle par la mise en œuvre de son Plan de Mobilité Interne.
-----------------	--

Objectif stratégique	Agir pour une mobilité raisonnée, moins énergivore et moins dépendante aux produits pétroliers
Objectifs opérationnels	- Réduire les déplacements personnels et professionnels des agents CAHC - Réduire le bilan carbone de la CAHC sur la partie déplacements Déplacements domicile travail : 2019 : 414 TeqCO₂ → Objectif 2025 : 350 TeqCO₂ Déplacements professionnels : 2019 : 100 TeqCO₂ → Objectif 2025 : 70 TeqCO₂

Description des actions mises en œuvre	<u>-Mise en œuvre du Plan de mobilité interne</u> Il s'agit ainsi à travers le Plan de mobilité interne : · de réduire les déplacements en voiture « autosolistes », · de mieux organiser les déplacements professionnels, · de réduire le risque routier lié aux déplacements domicile-travail et professionnels, · d'avoir une attitude de responsabilité citoyenne. Un plan d'action co-construit de 16 actions réparties en 4 axes a été établi : - Domicile travail : MOINS se déplacer (télétravail, food trucks...) - Domicile travail : MIEUX se déplacer (covoiturage, transports en commun...) - Interne, véhicules de l'agglomération : MOINS se déplacer (visio conférences, e parapheurs...) - Interne, véhicules de l'agglomération : MIEUX se déplacer (vélos de service,
---	--

	décarbonation de la flotte de véhicules...) -Mise à jour du Plan de mobilité interne En 2026, suite au bilan et à l'évaluation du 1 ^{er} plan de mobilité interne, il s'agira de mettre à jour le Plan de mobilité de la CAHC.
--	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (25.2) / EPE / Plan de mobilité interne Artois Mobilités : PDU 2019-2030 (Action 33)
-------------------------------	--

Budget	Actions du plan de mobilité
---------------	-----------------------------

Calendrier	Démarré depuis 2021 Fin 2025 : bilan et évaluation du Plan de mobilité interne 2026 : mise à jour du Plan de mobilité interne
-------------------	---

Indicateurs d'activité	Nombre de personnes bénéficiant du forfait mobilité : Nombre de kilomètres des véhicules de service thermiques (en km) :
Indicateurs d'impact	Emissions GES des déplacements domicile travail : Emissions GES des déplacements professionnels :

	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
Evaluation	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations forte	Réductions des émissions liées au transport routier fortes	

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	2	Rénover énergétiquement les bâtiments
Action	8	REVITALISATION DES CENTRES VILLES

Maitrise d'ouvrage	CAHC / Communes
Pilote CAHC	Habitat
Co-pilotes	Transitions économiques

Partenaires
Communes, bailleurs, ANAH, ADEME, Région...

Contexte	La CAHC souhaite réinvestir les centres villes et les rendre plus attractifs en étudiant, par exemple, l'opportunité de déployer une opération programmée d'amélioration de l'habitat. En effet, ces politiques urbaines de réhabilitation du patrimoine minier et de renforcement de l'habitat doivent se compléter d'une politique dédiée aux cœurs de ville pour rendre le territoire bien plus attractif. Les communes sont aussi à l'initiative, notamment au travers des conventionnements avec l'Etat dans le cadre de Petites Villes de Demain. → Il s'agit pour le territoire de revitaliser les centres-villes ce qui représente également un levier pour éviter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, destructeurs des milieux naturels ou agricoles importants pour l'adaptation et la lutte contre le changement climatique.
-----------------	---

Objectif stratégique	Rénover massivement le bâti résidentiel et tertiaire du territoire
Objectifs opérationnels	- Réhabiliter les cœurs de ville pour résoudre les situations urbaines et sociales les plus difficiles (précarité énergétique, habitat dégradé, insalubrité, vétusté, vacance...). - Déployer des outils incitatifs et coercitifs pour compléter l'offre du PIG et répondre aux objectifs du PLH. - Adapter les centres villes aux nouvelles mobilités. - Agir sur l'habitat pour favoriser le peuplement des cœurs de ville.

Description des actions mises en œuvre	- Mise en œuvre du plan d'actions pour résorber l'habitat dégradé et indigne. - Réinvestir les dents creuses et agir sur le peuplement. - Engager un manager de centre-ville à la CAHC ou au sein des communes pour animer ce travail de revitalisation. - Aider la réhabilitation énergétique grâce à un guichet unique de l'habitat. → S'appuyer sur les dispositifs existants : -Conventions ORT Au travers des conventions ORT, la CAHC et les communes concernées pourront agir sur l'urbain et la planification, notamment au travers d'une réflexion globale sur la mobilité, les espaces publics, la revitalisation commerciale (concertation avec les commerçants pour comprendre plus finement leurs problématiques, dispositif « coup de pouce »...), la valorisation du patrimoine pour redynamiser les centres villes.
---	--

	-Plan de lutte contre l’habitat indigne et la précarité énergétique 2022-2027 (PLHI) Des actions sont déployées sur le territoire de la CAHC : organisation d’info-formations ADIL à la CAHC pour les professionnels (règlementation LHI, LLS, précarité énergétique, évolutions législatives...) ; nomination de référents communaux LHI... -Opérations programmées d’habitat Mise en place d’une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat et de rénovation urbaine concernant les centres urbains majeurs de la CAHC avec un plan d’action dédié afin de résorber l’habitat dégradé et indigne, réinvestir les dents creuses et agir sur leur peuplement, lever les problématiques foncières avec le concours de ses partenaires. La réhabilitation énergétique du parc immobilier pourra compter sur la refonte de l’offre proposée par l’EPCI au travers d’un guichet unique de l’habitat (expertise sur la rénovation énergétique des logements mais aussi du petit tertiaire) couplé à la continuité du Permis de Louer. Au-delà des aides à la rénovation du bâti, de nombreux outils opérationnels pourront être déployés, incitatifs comme coercitifs (déploiement d’une foncière / SPL - ORI, RHI, DIIF, VIR..., préemption et expropriation dans le cadre de DUP, opportunité de taxe sur les logements vacants...).
--	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (7.1) / PLH / EPE / PLHI 2022-2027
-------------------------------	---

Budget	OPAH RU : 2 000 000 € - 2024-2029
---------------	-----------------------------------

Calendrier	En cours : délibération ORT en 2022 Lancement OPAH RU en 2024
-------------------	--

Indicateurs d’activité	Nombre de logements accompagnés par an dans une rénovation thermique : Nombre de permis de louer accordés (207 en 2022) :
Indicateurs d’impact	% de DPE E, F, G... :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l’air	Impact environnemental
	Réduction forte	Réduction forte		

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	2	Rénover énergétiquement les bâtiments
Action	9	GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

Maitrise d'ouvrage	CAHC / Communes
Pilote CAHC	Habitat
Co-pilotes	Transition écologique, Transitions économiques

Partenaires
ADEME, Région, artisans, bailleurs...

Contexte	991 GWh et 30 % des consommations énergétiques : c'est la part annuelle du bilan énergétique des logements de l'agglomération, qui constituent le premier poste de dépense d'énergie sur le territoire. Aujourd'hui, la rénovation des logements privés (58 % de parc du territoire) est un levier majeur pour réduire la facture énergétique ; la massification de ces projets et d'un haut niveau de qualité (qui vise plus de 60 % d'économie d'énergie) permet également d'augmenter le pouvoir d'achat des habitants et développer l'emploi local. L'agglomération est au cœur des enjeux pour conseiller, accompagner le montage financier, développer les réseaux professionnels locaux pour organiser une réponse simple à tout projet de rénovation des habitants du territoire. Les bases existent avec les conseils de 1er niveau (accueil Conseiller France Renov' à Aquaterra) et un financement ciblé des projets des ménages les plus précaires (dispositif PIG). → Il s'agit donc pour le territoire d'amplifier ces démarches.
-----------------	--

Objectif stratégique	Rénover massivement le bâti résidentiel et tertiaire du territoire
Objectifs opérationnels	- Faciliter le passage à l'acte de travaux par des conseils et montages financiers pertinents. - grâce une porte d'entrée unique dédiée à l'accompagnement de l'amélioration de l'habitat privé (propriétaires occupants, bailleurs) et du petit tertiaire. - Assurer une baisse réelle de la consommation énergétique et de la facture de chauffage par le suivi de la qualité des travaux. - Accompagner la montée en compétence et l'emploi pour le secteur de la rénovation.

Description des actions mises en œuvre	-Guichet Unique de l'habitat Créer un guichet unique de l'Habitat (GUH) afin d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs privés mais aussi le petit tertiaire à diminuer très fortement leur facture énergétique et adapter leur logement en lien avec l'Espace Conseil France Renov' et en s'appuyant sur 3 pôles : - <u>pôle conseil</u> : appui du public en conseil administratif et démarches numériques, conseil juridique ou architectural, conseil technique, actions de sensibilisation des ménages, afin de ne pas seulement répondre aux besoins une fois les projets de rénovation lancés, et d'accélérer ainsi la transition énergétique du bâti (notamment lors de l'achat du bien, en créant des partenariats avec les agences immobilières, les notaires, les banques ; ou encore lors des demandes de PC, via les services urbanismes des communes, en systématisant la remontée de
---	--

	l'information), - <u>pôle financement</u> qui pourra apporter une information jusqu'à un accompagnement sur les subventions disponibles, financement des restes à charge, - <u>pôle travaux</u>, pour développer la confiance envers les professionnels du territoire, et également participer à la lutte contre l'arnaque à la rénovation, en aiguillant les propriétaires vers des artisans de confiance / pour développer également l'offre et les compétences des entreprises du bâtiment. Assurer une visibilité physique du guichet, dans un lieu ayant une bonne visibilité et une bonne desserte par les transports en commun Mener une communication forte et constante.
--	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (10.2) / PLH / EPE
-------------------------------	-------------------------------

Budget	A déterminer
---------------	--------------

Calendrier	Opérationnel au 1 ^{er} janvier 2025
-------------------	--

Indicateurs d'activité	Nombre de particuliers renseignés (obj 2024 : 350 A1 + 800 A2) : Nombre de dossiers financés :
Indicateurs d'impact	Consommation de gaz pour le résidentiel (991 GWh en2019) : Consommation d'électricité pour le résidentiel (XXX GWh en2019) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	2	Rénover énergétiquement les bâtiments
Action	10	RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Habitat / France Renov'
Co-pilotes	Transition écologique

Partenaires
Bailleurs, ANAH, Région...

Contexte	Le secteur résidentiel représente aujourd'hui 30 % des consommations énergétiques du territoire. 50 % des logements ont été construits avant la première réglementation thermique de 1971, et sont ainsi de potentielles passoires thermiques. On compte 20% des logements ayant des Diagnostic de Performance Energétique E, F ou G, étiquettes qui seront bientôt interdites à la location. Par ailleurs, on note que le secteur résidentiel est encore fortement dépendant aux énergies fossiles, qui représentent 63 % du mix énergétique, avec 68 % des logements chauffés au gaz. Enfin, notons que 25 % des ménages du territoire sont en potentielle situation de précarité énergétique, c'est-à-dire que leur taux d'effort énergétique est supérieur à 10 % de leur budget total. Le territoire présente donc de très forts enjeux de rénovation énergétique. Les changements globaux auxquels nous faisons face actuellement s'accompagnent d'une hausse des prix des énergies notamment fossiles. Ces hausses de prix viendront donc nécessairement négativement impacter les activités économiques, mais également les ménages de la CAHC qui sont vulnérables socialement et dont les faibles revenus ne permettront pas d'absorber cette hausse des prix. → Il s'agit pour le territoire d'inciter et d'accompagner techniquement et financièrement les particuliers du territoire dans la rénovation énergétique de leur logement.
-----------------	--

Objectif stratégique	Rénover massivement le bâti résidentiel et tertiaire du territoire
Objectifs opérationnels	- Accompagner les particuliers tout au long de leurs parcours de rénovation énergétique. - Faciliter le passage à l'acte de travaux d'amélioration thermique par le biais de conseils, d'aides financières mais aussi d'exemples concrets. - Assurer une baisse réelle des consommations énergétiques et des factures de chauffage.

Description des actions mises en œuvre	10.1 - <u>Rénover massivement les logements énergivores privés et publics</u> Mise à disposition de rendez-vous téléphoniques et physiques avec un conseiller France Renov' recruté par la CAHC Accompagnement des particuliers tout au long de leurs démarches de rénovation énergétique. Mise en place de plusieurs types d'aides financières afin de toucher un public très large : PIG habitat / aides du Plan climat : +35 % d'économie d'énergie / aide à l'accession sociale Travailler avec les bailleurs sociaux sur les questions de rénovation énergétique 10.2 - <u>Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique</u> Mise en œuvre du PLHI 2022-2027 : Poursuivre l'instruction et l'extension du « Permis
---	--

	de Louer » / Améliorer le repérage des ménages en situation de précarité énergétique en mobilisant les travailleurs sociaux et les données des acteurs / Réaliser une cartographie de la précarité énergétique du territoire pour identifier les zones à cibler en priorité / Cibler ces zones avec des campagnes de communication / Mettre en place un tableau de bord des situations et des solutions apportées / Mobiliser les partenaires et les aides publiques à travers le PIG et l'OPAH Systématiser l'avance des aides (principal frein des ménages) et établir des propositions financières pour le reste à charge Permettre l'isolation thermique par l'extérieur : convaincre les communes et les architectes des bâtiments de France 10.3 – Réduire l'inconfort thermique Sensibiliser les locataires, propriétaires et bailleurs aux bons gestes à adopter pour lutter contre les températures élevées ou trop basses dans les logements Renforcer l'isolation des logements (parois, combles, toitures...) Utiliser des protections solaires (volets, stores, casquettes de toit)... 1.4. Initier ou soutenir des opérations d'habitat exemplaire Développer un démonstrateur en rénovation et un en construction qui inspirent les acteurs à développer l'exemplarité. Développer un référentiel bâtiment durable territorial avec les partenaires. Poursuite du soutien financier en cours aux opérations de renouvellement urbain.
--	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (10.3 / 10.4) / EPE / PLH / PLHI 2022-2027
-------------------------------	---

Budget	A déterminer
---------------	--------------

Calendrier	Nouvelle opération programmée (PIG) : 01/01/25 Nouveau dispositif d'aides financières dans le cadre du PCAET : 2025-2030
-------------------	---

Indicateurs d'activité	Montant des aides attribuées : Nombre de rénovations avec des éco matériaux : Nombre de permis de louer (207 en 2022) : Nombre d'aides PIG accordées pour lutter contre l'habitat indigne : Nombre de logements (privés et publics) en BBC réno accompagnés par la CAHC : Nombre de constructions neuves passives : Nombre de rénovations dans le parc public financées par la CAHC :
Indicateurs d'impact	Consommation de gaz du territoire pour le résidentiel (511 GWh en 2019) en % : Consommation d'électricité du territoire pour le résidentiel (2411 GWh en 2019) en % : Nombre de passoires thermiques : Nombre de ménages en situation de précarité énergétique (24,5 % en 2019) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	2	Rénover énergétiquement les bâtiments
Action	11	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS TERTIAIRES

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Transitions économiques
Co-pilotes	Transition écologique

Partenaires
Communes, FDE62, CCI, Chambre des métiers, entreprises locales ...

Contexte	Le secteur tertiaire représente 11 % des consommations énergétiques du territoire, et reste aujourd'hui largement dépendant des énergies fossiles, qui représentent 39 % de sa consommation. Aujourd'hui, le décret tertiaire impose aux entreprises et aux structures publiques de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² de surface de plancher, avec une réduction de -40 % d'ici 2030, et -60 % d'ici 2050. Il s'agit pour la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin de rénover le tertiaire public, et d'accompagner petites et grandes entreprises dans leurs travaux de rénovation thermique, afin de diminuer les consommations énergétiques du secteur et de respecter le décret tertiaire. De plus, les vagues de chaleur impactent les activités économiques. Les bâtiments des activités économiques étant majoritairement très mal isolés, les employés, ouvriers subissent un inconfort thermique et le fonctionnement des machines peut être mis à mal. Quant au secteur industriel, il compte lui pour 13 % des consommations énergétiques. Ces deux secteurs (tertiaire et industriel) sont encore largement dépendants des énergies fossiles, qui représentent 39 % de la consommation du tertiaire et 62 % de celle de l'industrie. Aujourd'hui, le territoire expérimente une forte pression foncière sur les zones d'activités économiques communautaires. La Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place des critères d'attribution du foncier ambitieux, afin d'encourager le développement des éco-entreprises, c'est-à-dire « les entreprises qui produisent des biens et services capables de mesurer, prévenir, limiter ou corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'Eau, de l'air, du sol ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes. Elles incluent les technologies, services et biens qui réduisent les risques environnementaux et minimisent la pollution et l'utilisation des ressources » (d'après l'OCDE). → Il s'agit pour le territoire d'accompagner les communes et les entreprises dans la rénovation thermique des bâtiments publics, tertiaires et industriels.
-----------------	---

Objectif stratégique	Rénover massivement le bâti résidentiel et tertiaire du territoire
Objectifs opérationnels	-Accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique. -Accompagner les commerçants et artisans dans leurs projets de rénovation énergétique. -Faciliter le passage à l'acte de travaux d'amélioration thermique par le biais de conseils, d'aides financières mais aussi d'exemples concrets. -Assurer une baisse réelle des consommations énergétiques et des factures de

	chauffage.
--	------------

Description des actions mises en œuvre	- <u>Accompagner la rénovation thermique du patrimoine communal</u> Etude préalable à la mise en place d'un conseiller en énergie partagée (CEP) avec la FDE62 Se doter d'un conseiller en énergie partagé Mise en œuvre des fonds de concours PTE - <u>Accompagner la rénovation thermique du bâti tertiaire et industriel</u> Développer l'expertise du conseiller France Rénov' sur le sujet de la rénovation du petit tertiaire Communiquer sur les accompagnements et aides Dispositif d'aides à la sobriété énergétique destinés aux commerçants, artisans, TPE-PME.
---	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (24.1 / 24.2 / 25.3) / EPE
-------------------------------	---------------------------------------

Budget	Fonds de concours PTE : Aides sobriété énergétique : 37 500 €/ an
---------------	--

Calendrier	Conseils France Rénov' « petit tertiaire » : en cours Dispositif d'aides à la sobriété énergétique destinés aux commerçants, artisans, TPE-PME : adopté en fév 2024 Recrutement CEP : 2026 Fonds de concours PTE : en cours
-------------------	--

Indicateurs d'activité	Nombre de conseils « petit tertiaire » France Rénov' : Nombre de dossiers « aides à la sobriété énergétique » pour les commerçants, artisans, TPE-PME : Nombre de dossiers financés par le fonds de concours PTE :
Indicateurs d'impact	Consommation de gaz du territoire pour le tertiaire (511 GWh en 2019) : Consommation d'électricité du territoire pour le tertiaire (2 411 GWh en 2019) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	2	Rénover énergétiquement les bâtiments
Action	12	CAHC EXEMPLAIRE

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Service bâtiment / Transition écologique
Co-pilotes	Service habitat

Partenaires
ADEME

Contexte	Le suivi des consommations énergétiques des bâtiments de la CAHC s'inscrit dans un contexte de maîtrise de la consommation d'énergie du patrimoine. En 2022, lors de la labellisation « territoire engagé pour la transition énergétique (TETE), volet Climat Air Energie (CAE) », ce point avait été défini comme étant à améliorer. → Il s'agit pour la CAHC de mettre en œuvre les moyens pour suivre les consommations énergétiques de son patrimoine afin d'engager les rénovations nécessaires pour gagner en efficacité énergétique et pourquoi pas d'améliorer son score au label TETE CAE.
-----------------	--

Objectif stratégique	Rénover massivement le bâti résidentiel et tertiaire du territoire
Objectifs opérationnels	-Réduire les consommations de fluides du patrimoine bâti de la CAHC.

Description des actions mises en œuvre	- <u>Rénovation énergétique du patrimoine bâti de la CAHC</u> Rénover énergétiquement les bâtiments de la CAHC de façon exemplaire : écomatériaux, économies d'énergie et d'eau, énergies renouvelables, éco gestes -<u>Suivi annuel des consommations de fluides du patrimoine CAHC</u> Assurer un suivi des consommations des bâtiments appartenant à la CAHC Réaliser et afficher les DPE dans tous les bâtiments dont la CAHC est propriétaire Mettre en œuvre le décret tertiaire Mettre en place un marché de performance énergétique -<u>Atteindre le niveau 3 étoiles minimum à la labellisation territoire engagé transition écologique "CAE"</u> Suivi et évaluation du plan d'action COT volet Climat Air Energie (ex - « cit'ergie ») Mise à jour du référentiel CAE Audit CAE
---	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (25.2)
-------------------------------	-------------------

Budget	Cout des travaux de rénovation : à déterminer			
Calendrier	Rénovation énergétique du patrimoine CAHC : selon PPI Suivi annuel des consommations du patrimoine CAHC : en cours 3 ^{ème} étoile TETE CAE : 2026			
Indicateurs d'activité	Nombre de bâtiments communautaires rénovés : Score référentiel TETE CAE : 36,7 % en 2019			
Indicateurs d'impact	Consommation de gaz des bâtiments communautaires (en %) : Consommation d'électricité des bâtiments communautaires (en %) : Consommation d'eau des bâtiments communautaires (en %) :			
Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	3	Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération
Action	13	ENR&R

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Transition écologique
Co-pilotes	Transitions économiques

Partenaires
Communes, agriculteurs, investisseurs privés, chambres d'agriculture, CCI

Contexte	Aujourd'hui, le territoire produit moins de 1 % de l'énergie qu'il consomme. Cette production est portée en majorité par la méthanisation (63 %), dont la production provient du TMVE à Hénin-Beaumont. On note également que trois projets sont en cours sur le territoire et viendront augmenter cette production dans les années à venir jusqu'à 1,5 % de la consommation : la centrale solaire de Leforest, le méthaniseur de Dourges et l'éolienne de Courcelles-Lès-Lens. Afin d'opérer sa transition et d'augmenter son indépendance énergétique, le territoire doit insuffler des moyens importants dans le déploiement des énergies renouvelables et de récupération. Le rapport de perspectives énergétiques territoriales de l'EPE a permis d'identifier les potentiels de production d'ENR&R sur le territoire : si les gisements sont exploités au maximum, les productions d'ENR&R pourraient être multipliées par un facteur 50 entre 2015 et 2050, ce qui reviendrait en 2050 à couvrir presque 50 % des besoins du territoire (en prenant également en compte des hypothèses fortes de réduction des consommations énergétiques). → Il s'agit pour le territoire de développer les conditions pour accueillir plus d'énergie renouvelables et de gagner en autonomie par rapport aux énergies fossiles.
-----------------	---

Objectif stratégique	Rendre le territoire moins dépendant aux ressources extérieures
Objectifs opérationnels	- Produire 800 GWh/an d'énergies renouvelables en 2050 (50 % des besoins projetés).

Description des actions mises en œuvre	<u>- Développer de grands projets pour aller vers un mix complet d'énergie renouvelables et de récupération sur le territoire</u> Profiter des révisions des documents d'urbanisme du territoire (SCoT, PLU) pour intégrer des obligations de production d'EnR Développer l'utilisation du gaz de mine <u>- Accompagnement des porteurs de projets d'énergies renouvelables</u> ▪ Accompagner les communes dans la production d'EnR (photovoltaïque, bois, ...) Mise en place d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP) qui aura également pour mission d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur plan de développement des énergies renouvelables sur leur patrimoine ; définition d'un nouveau Fonds de concours destiné aux économies d'énergie et au développement des énergies
---	---

	renouvelables ... Lancer avec le PMA et le CD2E un projet collectif de panneaux solaires en auto-consommation sur les bâtiments publics en accompagnant les communes volontaires dans le montage complet du projet jusqu'à la contractualisation avec le développeur. ▪ Accompagner les bailleurs sociaux dans la mise en place de projets d'énergies renouvelables sur leur parc de logements ▪ Accompagner les particuliers dans la production d'EnR (photovoltaïque, bois, PAC...) : accompagnement par le Conseiller France Renov définition d'un nouveau dispositif d'aides financières ▪ Accompagner les agriculteurs dans la production d'EnR : photovoltaïque sur toitures, agrivoltaïsme, méthanisation... ▪ Développer la synergie entre les entreprises pour réduire l'énergie fatale
--	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (22.3) / EPE
-------------------------------	-------------------------

Budget	FDC PTE : Aides financières pour le développement des énergies renouvelables pour les particuliers :
---------------	--

Calendrier	FDC PTE : en cours Opération de solarisation collective Nouveau dispositif d'aides financières dans le cadre du PCAET : 2025-2030
-------------------	--

Indicateurs d'activité	Nombre de projets d'EnR (communes, particuliers, agriculteurs, entreprises,...) accompagnés par la CAHC :
Indicateurs d'impact	Production des différentes EnR&R (en kWh) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	3	Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération
Action	14	INFRASTRUCTURES POUR LES ENR&R

Maitrise d'ouvrage	Etat
Pilote CAHC	Transition écologique
Co-pilotes	

Partenaires
Distributeurs d'énergie, FDE62

Contexte	Au cœur de la transition énergétique, l'évolution du réseau est un enjeu primordial. Historiquement conçu et construit pour transporter l'énergie sur de longues distances, depuis de grandes centrales de production vers les centres de consommation, ce réseau fait face à la multiplication des moyens de productions décentralisés, les nouveaux usages de l'électricité et l'irruption des nouvelles technologies. A l'heure actuelle, il y a peu de capacités pour de nouveaux projets EnR qui ne seraient pas déjà prévus. → Il s'agit pour le territoire, dans le cadre de sa stratégie de programmation et de planification énergétique, de prévoir l'adaptation des réseaux énergétique d'électricité et de gaz aux nouvelles productions d'EnR.
-----------------	---

Objectif stratégique	Rendre le territoire moins dépendant aux ressources extérieures
Objectifs opérationnels	- Adapter les réseaux d'électricité et de gaz pour accueillir la production d'EnR supplémentaire.

Description des actions mises en œuvre	- Organiser des réunions de travail avec les transporteurs et distributeurs d'énergie afin d'échanger sur les besoins et sur les solutions à mettre en place pour adapter les réseaux - Evaluer finement les besoins et renforcer les capacités des postes sources pour le transport de l'électricité - Augmenter la capacité d'injection d'électricité produite par les particuliers dans les réseaux de distribution - Étudier la capacité d'injection de biométhane dans le réseau de gaz - Développer les systèmes de stockage des énergies intermittentes
---	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (22.3) / EPE / S3REN
-------------------------------	---------------------------------

Budget	A déterminer
---------------	--------------

Calendrier	2025-2030
-------------------	-----------

Indicateurs d'activité	Nouvelles capacités créées pour les postes-sources électriques : Nouvelles capacités créées pour l'injection en biométhane :
Indicateurs d'impact	Capacités des postes-sources électriques : Capacités d'injection en biométhane :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	3	Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération
Action	15	RESEAUX DE CHALEUR

Maitrise d'ouvrage	CAHC / Communes / SYMEVAD
Pilote CAHC	Transition écologique
Co-pilotes	DAHMC / travaux

Partenaires
ADEME / PMA / ERBM / entreprises / agriculteurs

Contexte	Les réseaux de chaleur, installés afin de chauffer des bâtiments publics et privés à partir d'une chaufferie collective, permettent de mobiliser d'importants gisements d'énergie renouvelable difficiles d'accès ou d'exploitation, notamment en zones urbaines (bois-énergie, géothermie, chaleur de récupération...). Ces réseaux devront être fortement développés, modernisés, étendus et densifiés au cours des prochaines années, afin de contribuer aux objectifs nationaux de transition énergétique. A ce jour, il n'existe pas de réseau de chaleur sur le territoire de la CAHC. Celle-ci dispose pourtant d'un territoire propice à ces installations, du fait de la densité de l'habitat, et du grand nombre d'entreprises. De plus, il existe un potentiel intéressant avec le CSR (combustible solide de récupération) produit par le SYMEVAD. → Il s'agit pour la collectivité de réaliser un schéma directeur et d'impulser une dynamique pour le développement des réseaux de chaleur et de froid et leur approvisionnement en énergie renouvelable ou de récupération.
-----------------	--

Objectif stratégique	Rendre le territoire moins dépendant aux ressources extérieures
Objectifs opérationnels	- Créer un (des) réseau(x) de chaleur fonctionnant avec des ENR&R issues d'une filière locale. - Développer l'utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage de l'habitat, des bâtiments tertiaires et des établissements publics de manière globalisée par la création de réseaux de chaleur. - Réduire les factures énergétiques.

Description des actions mises en œuvre	- Réaliser un schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid. Identifier les opportunités de création de réseaux et après avoir vérifié la pertinence technique ainsi que la viabilité économique, engager le territoire dans une phase plus opérationnelle. Profiter des révisions des documents d'urbanisme du territoire (SCoT, PLU) pour inciter à la création de réseaux de chaleur dans le cadre de développement de nouveaux projets urbains (étude de potentiels développements de réseaux de chaleur EnR). - Développer un réseau de chaleur au CSR produit par le TVME sur le territoire pour
---	--

	chauffer les bâtiments publics et les logements collectifs.			
Liens documents cadres	CAHC : PTE (25.2)			
Budget	Schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid : 32 k€ Travaux réseaux de chaleur : à définir			
Calendrier	Réalisation du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid : 2024-2025 Etude de faisabilité réseau de chaleur au CSR (SYMEVAD) : 2024-2025			
Indicateurs d'activité	Puissance installée en réseau de chaleur : Nombre d'utilisateurs raccordés :			
Indicateurs d'impact	Part des réseaux de chaleur dans le mix énergétique (en %) : Part des ENR&R dans les réseaux de chaleur (en %) :			
Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Attention à la qualité de l'air avec des réseaux de chaleur à base de bois énergie

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	3	Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération
Action	16	CAHC EXEMPLAIRE

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Direction Travaux
Co-pilotes	Transition écologique, transitions économiques

Partenaires
ADEME

Contexte	L'agglo Hénin-Carvin dispose d'un parc de bâtiments anciens et récents qui peuvent accueillir des équipements de production d'ENR. Certains bâtiments sont déjà équipés : solaire thermique au bâtiment HQE du siège de la CAHC, solaire photovoltaïque à Aquaterra et au Métaphone, méthanisation à la STEP d'Hénin-Beaumont... → Il s'agit pour la CAHC de systématiser l'installation d'équipements de production d'ENR sur les constructions neuves et d'étudier la possibilité d'en installer sur les bâtiments plus anciens.
-----------------	---

Objectif stratégique	Rendre le territoire moins dépendant aux ressources extérieures
Objectifs opérationnels	-Produire des ENR sur les bâtiments CAHC

Description des actions mises en œuvre	- <u>Produire des ENR sur les bâtiments communautaires</u> Doter les bâtiments de l'Agglo d'ENR lorsque cela est possible. S'inscrire dans l'opération de solarisation collective portée par le PMA. Rendre les bâtiments de l'Agglo les plus autonomes possible énergétiquement. - <u>Développer un réseau de chaleur technique pour les bâtiments du siège de la CAHC</u> Les bâtiments du siège de la CAHC ont aujourd'hui tous un mode de chauffage indépendant les uns des autres. Lors de leur renouvellement, ils seront tous alimentés par un réseau de chaleur technique, issue d'EnR.
---	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (25.3)
-------------------------------	-------------------

Budget	Etude potentiels ENR des bâtiments CAHC Travaux réseau de chaleur technique
---------------	--

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Nombre d'installations ENR sur les bâtiments :
Indicateurs d'impact	Production d'ENR sur les bâtiments communautaires (en MWh) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	4	Déployer des stratégies d'économie circulaire
Action	17	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Transitions économiques
Co-pilotes	Transition écologique, commande publique

Partenaires
Monde économique, AFEJI, ENVIE Nord, ...

Contexte	L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue une économie de la transition dans le territoire, un mode d'entreprendre et de développement économique spécifique reconnu par la loi du 31 juillet 2014. Elle contribue à un développement « inclusif » qui crée des emplois non délocalisables. Sur le territoire de la CAHC, l'économie solidaire représente 9,9 % des actifs du territoire. 1067 établissements sont répertoriés ESS dont 274 structures employeur représentant 3046 ETP. La CAHC renforce son soutien auprès des acteurs de l'ESS. Auparavant, la Communauté d'Agglomération soutenait le développement ou la création de nouvelles structures sur le territoire sous forme de subventions, mais aussi à travers son appel à projets annuel. Aujourd'hui, la politique ESS se veut une politique co-construite avec les acteurs du territoire. Elle apporte des réponses à des besoins non satisfaits des habitants. → Il s'agit pour la CAHC de contribuer au développement de l'ESS, d'orienter et d'accompagner le développement des initiatives en matière d'ESS, notamment sur les projets à enjeux du territoire.
-----------------	--

Objectif stratégique	Rendre le territoire plus sobre et vertueux en matière de consommation
Objectifs opérationnels	- Contribuer au développement de l'ESS. - Accompagner le développement des initiatives en matière d'ESS. - Favoriser les coopérations entre les structures de l'ESS.

Description des actions mises en œuvre	- Organisation de temps de sensibilisation ou d'information (petits déjeuners, afterwork...) sur l'ESS (financements, accompagnement, appels à projet...) - Ouvrir les champs d'intervention communautaire de l'ESS : Dans le cadre du Pôle Territorial de Coopération Economique, favoriser l'émergence des projets ESS en économie circulaire sur le territoire : plateforme réemploi, garage solidaire, épicerie solidaire, ressourceries, repair cafés.... - Améliorer la connaissance des structures du territoire - Construire une cartographie interactive des acteurs et des initiatives en cours - Développer une offre immobilière et foncière dédiée aux porteurs de projets. - Réserver davantage de marchés communautaires aux structures de l'ESS
---	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (3.1 / 3.2) / PTCE / COT (volet Economie circulaire)			
Budget	Appel à projet ESS annuel : 40 000 € en 2024 Aides à l'immobilier pour l'ESS : 230 000 € en 2024			
Calendrier	En cours			
Indicateurs d'activité	Nombre de projets ESS soutenus (2 en 2023) : Nombre de marchés de la CAHC octroyés aux secteurs de l'ESS (1 en 2023) : Nombre de structures de l'ESS mobilisées autour du PTCE (7 en 2023) :			
Indicateurs d'impact	Nombre de structures d'ESS : Pourcentage d'acteurs de l'ESS :			
Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	4	Déployer des stratégies d'économie circulaire
Action	18	ECONOMIE CIRCULAIRE

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Transition écologique
Co-pilotes	Transitions économiques, Collecte et valorisation des déchets

Partenaires
ADEME, SYMEVAD, PTCE, entreprises

Contexte	Le volume des consommations de matières s'est fortement développé au cours du 20^{ème} siècle, augmentant la pression sur les ressources naturelles et le risque de volatilité des prix. Pour les maîtriser, des collectivités mettent en place des stratégies locales d'économie circulaire visant davantage de sobriété, de synergies de proximité, ou de recours à des ressources locales à moindre impact environnemental. La majorité des sources d'approvisionnement des entreprises du territoire de la CAHC est extérieure, voire étrangère. Les activités logistiques sont également une composante très importante du tissu économique. La dépendance aux matières premières ou produits extérieurs au territoire est un facteur élevé de vulnérabilité pour les activités économiques en cas de crise mondiale majeure. Engagée dans un COT (Contrat d'Objectifs Territorial) avec l'ADEME, l'Agglo a été auditée sur la base du référentiel économie circulaire de l'ADEME et a atteint le score de 13 %. → Il s'agit pour le territoire d'amplifier les démarches d'économie circulaire et de formaliser une politique économie circulaire ambitieuse.
-----------------	---

Objectif stratégique	Rendre le territoire plus sobre et vertueux en matière de consommation
Objectifs opérationnels	Élaborer une stratégie d'économie circulaire cohérente et globale sur l'ensemble des filières du territoire

Description des actions mises en œuvre	Mise en œuvre du Plan d'action ECI du COT dont -Réalisation d'un diagnostic économie circulaire -Réalisation d'une Etude de Planification et de Programmation Matières Territoriale (E2PM) -Mise en œuvre d'une boucle locale d'économie circulaire -Améliorer le score de la CAHC dans le label TETE ECI
---	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (3.1/4.1/25.3) / COT (plan d'Action ECI) / PLPDMA / PTCE
-------------------------------	---

Budget	Ingénierie Diagnostic ECI
---------------	------------------------------

	E2PM
--	------

Calendrier	Recrutement chargé.e de mission ECI : 2024 Diagnostic ECI : 2024-2025 Etude E2PM : 2025-2026 Labellisation TETE ECI : 2026
-------------------	---

Indicateurs d'activité	Nombre de boucles de synergie locale : Score référentiel TETE ECI (13 % en 2022) :
Indicateurs d'impact	Quantité de déchets produits (OMR, global...) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Moins de pressions sur les ressources et matières premières

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	4	Déployer des stratégies d'économie circulaire
Action	19	ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Transitions économiques
Co-pilotes	Transition écologique, DAHC

Partenaires
Entreprises du territoire, communes, ADEME, Région, CCI, Rev3, CD2E, TEAM2, CALL

Contexte	L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) est un levier pour mobiliser les acteurs en faveur de la transition écologique. Elle se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité. L'EIT propose des solutions territoriales, coopératives et innovantes de gestion des ressources, ce qui représente un enjeu majeur pour le projet de territoire écologique mis en place. → La CAHC ayant pour compétence la gestion et l'animation des zones d'activités, il s'agit pour le territoire d'insuffler des démarches de coopération et de mutualisation auprès des entreprises existantes et futures.
-----------------	---

Objectif stratégique	Rendre le territoire plus sobre et vertueux en matière de consommation
Objectifs opérationnels	-limiter au maximum les impacts environnementaux associés à la consommation (émissions de gaz à effet de serre, épuisement des ressources, pollutions associées, production des déchets). -créer et insuffler une dynamique de coopération dans les ZA. -développer des boucles locales d'économie circulaire.

Description des actions mises en œuvre	Réaliser une étude de préfiguration EIT : « Etude des flux générés par les activités économiques à l'échelle de la Communauté d'agglomération Lens – Liévin et de la Communauté d'Agglomération Hénin - Carvin (écologie industrielle et territoriale) et accompagnement à la mise en œuvre de synergies entrant dans le champ de l'économie circulaire » Sensibiliser les entreprises à l'EIT. Investir dans un outil cartographique permettant de quantifier et géolocaliser les ressources entreprises à l'échelle des Hauts-de-France. Mettre en place des synergies locales.
---	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (4.1) / COT volet ECI / Territoire d'industrie
-------------------------------	---

Budget	Ingénierie
---------------	------------

	Etude de préfiguration EIT
--	----------------------------

Calendrier	En cours Etude EIT avec la CALL : démarrage été 2024
-------------------	---

Indicateurs d'activité	Nombre de projets de coopération lancés : Nombre de réunions organisées autour de l'EIT :
-------------------------------	--

Indicateurs d'impact	Consommations de matières des entreprises :
-----------------------------	---

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	4	Déployer des stratégies d'économie circulaire
Action	20	DEPOTS SAUVAGES

Maitrise d'ouvrage	CAHC / Communes
Pilote CAHC	SEPUNA
Co-pilotes	Collecte et Valorisation des Déchets, Transition Ecologique, CISPD

Partenaires
SYMEVAD, communes

Contexte	Présents en nombre et de manière récurrente sur le territoire de la CAHC, les déchets dits « sauvages », diffus ou concentrés, enlaidissent l'image des collectivités et sont source de nombreuses nuisances. Entre 2018 et 2021, plus de 550 tonnes de déchets concentrés ont été éliminés chaque année, pour un coût moyen de 200 000 €/an. Problématique liée à la salubrité, compétence du Maire, la CAHC assiste les communes dans la collecte et le traitement des déchets concentrés sur le domaine public en dehors des périmètres urbains. Le pacte de gouvernance 2021 affirme ce partenariat engagé depuis 2003 en encourageant le partage et la mutualisation avec les communes et les partenaires. → Il s'agit pour le territoire d'intensifier la lutte contre les dépôts illicites de déchets pour améliorer le cadre de vie des habitants de l'Agglo.
-----------------	---

Objectif stratégique	Rendre le territoire plus sobre et vertueux en matière de consommation
Objectifs opérationnels	- Limiter fortement les impacts (visuel, olfactif, sur les sols, sur l'eau) de cette pollution sur l'Environnement - Améliorer le cadre de vie

Description des actions mises en œuvre	<u>-résorption des dépôts sauvages</u> Action en 3 temps : <u>Mise en place d'actions de prévention</u> : communication par des actions de sensibilisation ciblées et adaptées sur la thématique générale déchets (scolaires, informations in situ). <u>Elimination des déchets</u> par - L'identification des zones : mise en œuvre d'outils partagés avec les communes et coordination de l'action - L'adaptation des ressources afin d'atteindre les objectifs - La « neutralisation » des zones récurrentes de dépôts en partenariat avec les communes <u>Mise en place de sanctions</u> : - identification des auteurs sera recherchée et l'application de la loi sera demandée. Le coût de collecte et de traitement sera réclamé auprès des auteurs.
---	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (8.1) / PLPDMA			
Budget	Ingénierie Cout d'évacuation des déchets			
Calendrier	En cours			
Indicateurs d'activité	Nombre de dépôts signalés : Nombre de verbalisations :			
Indicateurs d'impact	Volumes de déchets évacués (en %) :			
Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Amélioration du cadre de vie

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	4	Déployer des stratégies d'économie circulaire
Action	21	SOBRIETE

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Transition Ecologique
Co-pilotes	CTC

Partenaires

Contexte	Dans un contexte d'urgence climatique et d'épuisement des ressources, il s'agit de repenser le rapport à la consommation et d'encourager une sobriété matérielle et énergétique conscientisée et joyeuse auprès des acteurs du territoire. " La sobriété consiste à nous questionner sur nos besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement. Elle doit nous pousser à faire évoluer nos modes de production et de consommation et plus globalement nos modes de vie, à l'échelle individuelle et collective". → Le territoire se doit donc d'intensifier ses actions en matière de lutte contre « la surconsommation » et la production de déchets.
-----------------	---

Objectif stratégique	Rendre le territoire plus sobre et vertueux en matière de consommation
Objectifs opérationnels	Diminuer la production de déchets sur le territoire Améliorer les pratiques Accompagner les habitants dans le changement de comportement

Description des actions mises en œuvre	- <u>Inciter les acteurs du territoire à la sobriété</u> Mise en place d'animations déchets / eau / sobriété pour inciter à acheter moins et mieux à destination des scolaires et du grand public (via l'équipe d'animation d'Aquaterra) Actions de sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux liés à l'activité économique : transports, déchets, eau, électricité, rénovation des locaux... Inciter et sensibiliser aux économies d'eau (utilisation de matériel performant hydro-économe, sensibilisation aux éco-gestes) - <u>Lutter contre le gaspillage alimentaire</u> Mise en œuvre des actions du PAT - <u>Opération Foyers Zéro Déchet</u> Reconduction annuelle du projet qui vise à sensibiliser les habitants de la CAHC via un engagement dans l'opération FZD et à les rendre acteurs du changement
---	---

Liens documents	CAHC : PTE (25.3) / PLPDMA
------------------------	----------------------------

cadres	
---------------	--

Budget	Foyers 0 déchet : 100 000 €/an Ingénierie
---------------	--

Calendrier	Foyers 0 déchet : opération annuelle démarrée en 2023 Sensibilisation des scolaires : en cours
-------------------	---

Indicateurs d'activité	Nombre de foyers participant à l'opération Foyers 0 déchet (obj : 200) : Nombre de scolaires sensibilisés :
-------------------------------	--

Indicateurs d'impact	Tonnages de déchets (OMR) :
-----------------------------	-----------------------------

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Pression moindre sur les ressources

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	4	Déployer des stratégies d'économie circulaire
Action	22	CAHC EXEMPLAIRE

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Commande publique
Co-pilotes	Services opérationnels pourvoyeurs de marchés publics

Partenaires
CD2E, APES, Chambre des métiers, entreprises

Contexte	La Convention Citoyenne pour le Climat a fait la proposition d'un renforcement des clauses environnementales dans les marchés publics justifié par le fait que : « Les marchés publics constituent à la fois un levier financier fort pour réaliser la transition et sont un symbole pour encourager la transformation de la société. » La commande publique doit être abordée comme un outil de développement durable et de mutation vers un achat public responsable. Dès 2008, la CAHC imposait le recours à une clause d'insertion pour les marchés de travaux dont les montants estimés sont supérieurs à 60.000 €HT. En 2020, le règlement interne de la commande publique mettait en perspective trois axes d'amélioration visant à permettre un achat local, à favoriser l'accès à la commande publique des TPE/PME et à mieux prendre en compte les enjeux environnementaux. C'est sur ces trois axes que s'appuie la présente action. → Le territoire doit donc renforcer son action en faveur d'une commande publique responsable.
-----------------	--

Objectif stratégique	Rendre le territoire plus sobre et vertueux en matière de consommation
Objectifs opérationnels	-Concilier achat public responsable et achat public local, le tout dans le respect des principes de la commande publique. -100 % des marchés notifiés au cours de l'année 2025 comprenant au moins une considération environnementale (objet, critère d'attribution, clause sociale ou marché réservé) -30 % des marchés notifiés au cours de l'année 2025 comprenant une considération sociale (objet, critère d'attribution ou clause sociale) -Attirer les entreprises du territoire à la commande publique. -Développer les achats innovants. -Obtenir la labellisation : 3 étoiles Territoire Engagé Transition Ecologique volet économie circulaire en 2030

Description des actions mises en œuvre	<u>-Amplifier les démarches de commande publique responsable</u> Prendre en compte, dans la définition des besoins, des objectifs de développement durable dans leur dimension économique, sociale et environnementale. - <u>dimension sociale</u> : avec le soutien des acteurs de l'ESS, par le maintien du dispositif de la clause d'insertion dans les marchés de travaux et par une progression dans le recours
---	--

	à des marchés réservés. - <u>dimension environnementale</u> : par l'identification de chantiers prioritaires, de thématiques privilégiées, permettant la mise en place de « clauses vertes » ou de critères de sélection environnementaux et par une analyse à travers le cycle de vie du produit ou le coût global. - <u>dimension économique</u> : par le renforcement d'une démarche d'achat public local à travers l'animation d'un réseau d'entreprises du territoire pour les attirer à la commande publique, par le recours plus systématique au sourcing permettant une définition plus fine du besoin, par un allotissement pertinent, par une réflexion sur les mémoires techniques. Exemples d'actions : Se doter d'un SPASER / Recours aux achats de "seconde main" / Achats de proximité / Attention portée sur le cycle de vie des produits achetés -Se faire labelliser Territoire Engagé Transition Ecologique volet économie circulaire
--	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (3.4)
-------------------------------	------------------

Budget	Ingénierie
---------------	------------

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Nombre de marchés CAHC comportant une considération environnementale : Nombre de marchés CAHC comportant une considération sociale :
Indicateurs d'impact	Nombre des achats de seconde main (en €) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	5	Asseoir la transition écologique par l'incitation et la coopération avec les acteurs du territoire
Action	23	EMPLOI VERT

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Transitions économiques
Co-pilotes	

Partenaires
Entreprises, CCI, CMA, CAUE

Contexte	Le secteur tertiaire représente 11 % des consommations énergétiques du territoire, avec une forte dépendance aux énergies fossiles (39 %) ; l'industrie représente 13 % des consommations, avec encore 62 % en énergies fossiles. Depuis la loi NOTRe, la CAHC est compétente en matière de gestion des zones d'activités économiques. Cette compétence doit être repensée au regard PTE, notamment en introduisant des critères de transition écologique à respecter sur l'ensemble des zones communautaires. → Il s'agit, aujourd'hui, pour le territoire de mettre le développement économique au service de la transition écologique et d'accompagner les entreprises dans cette démarche. Elle favorisera le développement des emplois verts sur ses zones d'activités, et plus largement sur le territoire, dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser et corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement.
-----------------	--

Objectif stratégique	Accompagner le territoire vers un avenir plus vertueux et plus sobre en énergie et en matières
Objectifs opérationnels	- Créer les conditions favorables pour accompagner la transition écologique des entreprises accueillies sur les ZAE. - Favoriser les activités créant des emplois verts (emplois contribuant à la préservation et à la restauration de l'environnement). - Réduire au mieux l'impact environnemental des entreprises. - Accompagner le secteur de la logistique dans sa transition vers la logistique verte. - Créer des synergies avec l'ensemble des acteurs.

Description des actions mises en œuvre	<u>- Accueillir sur nos ZAE les entreprises dont l'activité est compatible avec les objectifs de transition écologique et favoriser l'emploi vert</u> • Imposer des critères de transition écologique (en termes de production d'énergies renouvelables par ex) pour les nouvelles implantations • Accompagner le secteur de la logistique dans sa transition vers la logistique verte : -sensibiliser des entreprises aux démarches d'éco-transition -créer des synergies avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire. -promouvoir des dispositifs existants et à venir afin d'insuffler une démarche globale d'éco-transition sur notre territoire. • Conventionner avec le CAUE pour bénéficier de leur accompagnement lors de l'implantation de projets
---	--

	• Elargir le soutien aux emplois verts en étendant les dispositifs communautaires d'aides aux entreprises en se basant sur des critères sociaux et environnementaux / mettre en place une aide spécifique à l'éco-transition (en complément de l'ADEME) • Identifier les emplois verts et verdissants et les valoriser auprès du monde entrepreneurial • Travailler sur une offre de formation locale autour des emplois verts et/ou verdissants • Proposer aux acteurs économiques du territoire de devenir partenaires du CRTE en signant une charte locale des entreprises écoresponsables • Monter un partenariat avec Euralogistic pour accompagner la transition écologique des entreprises de logistique du territoire • Adopter une charte locale des entreprises éco-responsables
--	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (3.3) / EPE
-------------------------------	------------------------

Budget	Ingénierie Conventionnements Etudes Aides coup de pouce aux TPE-PME :
---------------	--

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Nombre d'animations d'entreprises autour de l'écologie sur le territoire réalisées : Nombre de projets accompagnés :
Indicateurs d'impact	Emissions de GES des activités économiques (en TeqCO ₂ - 199 140 TeqCO ₂ en 2019) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	5	Asseoir la transition écologique par l'incitation et la coopération avec les acteurs du territoire
Action	24	EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Maitrise d'ouvrage	CAHC / Communes
Pilote CAHC	Transition écologique
Co-pilotes	Eau, déchets, politique de la ville, démocratie participative

Partenaires
Associations environnementales, EDEN 62, CPIE Chaîne des terrils, Région, Département, communes, Education nationale

Contexte	Les questions environnementales occupent une part grandissante dans les préoccupations des citoyens qui sont de plus en plus sensibles à la protection de l'environnement et à la question climatique. Toutefois, bien souvent, ils ne soupçonnent pas l'urgence à agir et n'en connaissent ni les réels enjeux, ni les priorités. Et quand ils souhaitent s'investir ils ne savent pas par où démarrer leurs actions et ont besoin d'être accompagnés pour adapter leur comportement. Aquaterra se mobilise déjà en matière d'éducation à l'environnement pour aider les habitants de la CAHC à s'impliquer dans la transition écologique, notamment les enfants qui sont bien souvent les meilleurs ambassadeurs des bons gestes pour la planète. Toutefois, son action n'est pas suffisante pour un changement radical des comportements et atteindre les objectifs internationaux, elle doit être renforcée en s'adressant à d'autres cibles et en s'appuyant sur d'autres acteurs. → Il s'agit pour le territoire d'amplifier ses actions de sensibilisation à l'environnement envers les différents publics de la CAHC (scolaires, grand public...) pour entraîner des changements de comportements.
-----------------	---

Objectif stratégique	Accompagner le territoire vers un avenir plus vertueux et plus sobre en énergie et en matières
Objectifs opérationnels	- Contribuer aux changements de comportement des habitants vers l'éco-citoyenneté - Préserver la biodiversité, limiter les consommations d'énergies et d'eau (logement + déplacements), réduire les déchets (tri, réduction, compostage...) - Sensibiliser un maximum de personnes aux enjeux de la transition écologique

Description des actions mises en œuvre	<u>-Renforcer la stratégie de communication du Projet de Territoire Ecologique</u> Informer, expliquer et valoriser les enjeux du PTE auprès des habitants Accompagner et entretenir la participation citoyenne autour du PTE, en créant des médias supports <u>- Identifier, valoriser et s'appuyer sur les initiatives privées vertueuses</u> Assurer une veille afin de mieux connaître les initiatives vertueuses du territoire, de les valoriser et de s'en inspirer pour enrichir les projets de l'Agglo <u>-Sensibiliser et éduquer la population à la transition écologique</u> Programme d'actions pour :
---	--

	- la préservation de la biodiversité (Intensifier les actions pédagogiques d'Aquaterra (découverte de la faune et la flore locales, inventaires participatifs...)) - une utilisation raisonnée de l'Eau potable (ex: installation de cuves de récupération d'Eau de pluie...) - Promouvoir une alimentation saine et locale notamment au travers d'actions éducatives (Sensibiliser les jardiniers amateurs avec des formations pratiques / Relayer les informations sur les actions existantes dans le domaine de l'alimentation locale / Créer des carrés potagers dans les écoles) - Favoriser l'utilisation des mobilités douces : Communiquer sur les mobilités douces : bénéfices financiers et sur la santé / Organiser une journée sans voiture / Développer un parcours « Savoir rouler à vélo » au PDI -Mobiliser les habitants à la préservation de la nature Soutenir les associations environnementales du territoire Intensifier les animations et chantiers nature proposés par Aquaterra Développer les opérations qui concourent à la préservation de la nature - Créer un réseau de « citoyens ambassadeurs » par thématique de la vie quotidienne ou se raccrocher aux réseaux existants Faire des habitants des acteurs à part entière et des relais dans les quartiers Créer de nouvelles dynamiques citoyennes - Inciter les acteurs du territoire à la sobriété (déchets, Eau, énergie) Créer des dispositifs d'échanges de bonnes pratiques sur les thèmes suivants : consommations de biens, déplacements doux, économie d'énergie, d'eau et déchets, etc. → Foyers Zéro Déchet : Réaliser une opération visant au changement de comportements des habitants en matière de consommation et visant à la réduction des déchets.
--	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (12.1 / 12.2 / 22.2 / 25.3) / EPE / Contrat de ville (engagements quartiers 2030)
-------------------------------	--

Budget	Ingénierie Programme d'actions d'Aquaterra
---------------	---

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées : Nombre de visiteurs à Aquaterra : Nombre de scolaires sensibilisés : Nombre de grand public sensibilisé :
Indicateurs d'impact	Emissions de GES du territoire : Consommations d'eau :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Préservation de la biodiversité

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	5	Asseoir la transition écologique par l'incitation et la coopération avec les acteurs du territoire
Action	25	COMMUNES

Maitrise d'ouvrage	CAHC
Pilote CAHC	Transition écologique
Co-pilotes	Direction Générale des Services

Partenaires
Communes

Contexte	Dans le cadre de la mise en œuvre de son pacte financier et fiscal de solidarité la Communauté d'agglomération souhaite accompagner ses communes membres dans leurs projets de transition écologique.
-----------------	---

Objectif stratégique	Accompagner le territoire vers un avenir plus vertueux et plus sobre en énergie et en matières
Objectifs opérationnels	- Assortir les contributions financières communautaires d'obligation de résultat avec un caractère incitatif du fonds de concours. - Compléter la boîte à outils de mise en œuvre du PTE pour renforcer son efficacité.

Description des actions mises en œuvre	- <u>Mise en œuvre d'une politique de fonds de concours permettant d'accélérer la transition écologique</u> Contractualisation avec les communes pour les accompagner sur des projets ambitieux et performants en terme environnemental : mise en œuvre de • quatre fonds d'intervention dits « fongibles » : - bâtiments communaux/équipements à objectifs d'efficacité énergétique, - voirie / espaces publics, - réhabilitation de friches, - renaturation et qualité paysagère. • un fonds de concours spécifique qui concerne les aménagements d'espaces publics / voiries, identifiées dans le cadre : - de l'Engagement pour le Renouvellement du Bassin Minier (ERBM), pour les cités minières retenues au titre du fonds conjoint Etat/Région, - du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), - des Conventions d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), - de la mise en œuvre des Programmes communautaires Structurants en matière d'Eau Potable et d'Assainissement (PEPS, PAS).
---	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (24.2) / EPE
-------------------------------	-------------------------

Budget	Ingénierie Fonds de concours fongibles : 35 M€ (2,5 M€ / Commune) Fonds de concours spécifique : 15 M€
---------------	--

Calendrier	2022-2026
-------------------	-----------

Indicateurs d'activité	Nombre de dossiers accordés : Montant de fonds de concours attribués: fonds fongibles : fonds spécifique :
-------------------------------	---

Indicateurs d'impact	Gain d'énergie des projets financés (en MWh/an) : Surface renaturée (en ha) :
-----------------------------	--

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Renaturation, reconquête de friches...

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	5	Asseoir la transition écologique par l'incitation et la coopération avec les acteurs du territoire
Action	26	GOUVERNANCE

Maitrise d'ouvrage	CAHC / Communes
Pilote CAHC	Transition écologique
Co-pilotes	Ensemble des services communautaires

Partenaires
Région, DREAL, ADEME, Département, Observatoire climat du CERDD, partenaires...

Contexte	Atténuer le changement climatique et permettre une adaptation à ses effets impliquent la participation active de toutes et tous : les services de l'Agglo Hénin-Carvin, les partenaires institutionnels, les entreprises, les associations et l'ensemble de la population. → Il s'agit pour la CAHC de construire une gouvernance qui permettra à chacun de trouver sa place dans la dynamique climat air énergie du territoire et de faire vivre son PCAET.
-----------------	--

Objectif stratégique	Accompagner le territoire vers un avenir plus vertueux et plus sobre en énergie et en matières
Objectifs opérationnels	- Animer le Plan Climat Air Energie Territorial de la CAHC - Accompagner l'ensemble des acteurs internes et externes dans la mise en place des projets - Rendre visible l'action du PCAET : communiquer envers les différents publics et valoriser les actions

Description des actions mises en œuvre	<u>-Suivre et évaluer le PCAET</u> Mettre en place une gouvernance pour le PCAET : - Comité de suivi qui se réunit à minima 1 fois par an composé de tous les services de la CAHC et des partenaires impliqués dans la démarche PCAET Mettre en place un dispositif de suivi évaluation efficace et réaliste du PCAET pour l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale : - Assurer le suivi complet du PCAET, la mise en cohérence des actions et le bilan - Accompagner l'ensemble des acteurs internes et externes dans la mise en place des projets : suivi et préconisations <u>-Fiabiliser la gestion des données climat-air-énergie</u> Améliorer la collecte et de la gestion des données climat-air-énergie Améliorer le suivi de l'évolution du territoire au regard des enjeux climat-air-énergie Améliorer la mesure de l'atteinte des objectifs climat-air-énergie du territoire <u>-Répondre aux obligations réglementaires</u>
---	--

	Traduire les prescriptions et recommandations des différentes études (EPE / adaptation...) dans les documents d'urbanisme
--	---

Liens documents cadres	Documents nationaux : code de l'environnement, Stratégie Nationale Bas Carbone, Programmation Pluriannuelle de l'Energie, plan national d'adaptation au changement climatique, PREPA... Documents régionaux : SRADDET, PPA Documents locaux : SCOT, PDU, PLPDMA Documents CAHC : PLH, Contrat de Ville, Contrat local de santé, ...
-------------------------------	--

Budget	A déterminer
---------------	--------------

Calendrier	En cours Evaluation à mi-parcours du PCAET : décembre 2027 Evaluation finale du PCAET : décembre 2030
-------------------	---

Indicateurs d'activité	Bilan annuel du PCAET réalisé : O/N Bilan à mi-parcours du PCAET réalisé : O/N
Indicateurs d'impact	Prise en compte de la dimension climat-air-énergie dans les différents projets communautaires et territoriaux : O/N

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE VISANT LA NEUTRALITE CARBONE

Enjeu	5	Asseoir la transition écologique par l'incitation et la coopération avec les acteurs du territoire
Action	27	CAHC EXEMPLAIRE

Maitrise d'ouvrage	CAHC / Communes
Pilote CAHC	Transition écologique
Co-pilotes	Finances, travaux, ensemble des services de la CAHC

Partenaires

Contexte	En septembre 2021, l'Agglo Hénin Carvin a fait de la transition écologique une priorité en adoptant son Projet de Territoire Ecologique (PTE). Celui-ci définit 5 ambitions, 25 chantiers et 95 actions pour engager le territoire dans la transition écologique. Chaque année, l'avancement du PTE est évalué à travers le Rapport du Développement Durable. → Il s'agit pour la CAHC d'être cohérente avec les objectifs qu'elle s'est fixée à travers son PTE, d'être exemplaire afin d'impulser une dynamique sur le territoire et enfin d'évaluer son action en faveur de la transition écologique grâce à des outils tels que le budget vert ou le Rapport du Développement Durable.
-----------------	--

Objectif stratégique	Accompagner le territoire vers un avenir plus vertueux et plus sobre en énergie et en matières
Objectifs opérationnels	- Rendre lisibles les crédits dédiés à la mise en œuvre de la transition écologique.

Description des actions mises en œuvre	<u>-Etablir et suivre un budget vert</u> Suivre et évaluer les dépenses de l'Agglo en fonction de leur impact sur la transition écologique <u>-Rendre la collectivité exemplaire dans ses pratiques en faveur de la transition écologique</u> Intégrer la Transition Ecologique au cœur des actions menées par la CAHC <u>-Faire de la CAHC une vitrine de la transition écologique sur les thèmes de la consommation d'énergie, des transports, de la protection de la biodiversité</u> Réalisation du bilan carbone "Patrimoine et compétences" et "Territoire" sur les données 2023 et 2027 Rapport du Développement Durable annuel
---	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (24.4/25.2) / EPE
-------------------------------	------------------------------

Budget	Ingénierie Bilan carbone : 20 000 €/ bilan (en 2025 et 2029)
---------------	---

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Part du volume financier analysé en budget vert : Bilans carbone réalisés : O/N Rapport du développement durable annuel :
Indicateurs d'impact	Chiffrage des dépenses en faveur de la transition écologique : Emissions de GES de la collectivité (en Teq CO ₂) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations forte		

Ambition 2

Un territoire résilient face aux changements climatiques et améliorant sa qualité de l'air

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	6	Diminuer la vulnérabilité physique du territoire
Action	28	RESEAUX

Pilotage	CAHC
Pilote	Transition écologique
Co-pilotes	Travaux

Partenaires
Communes, FDE62, ENEDIS, RTE

Contexte	Le territoire de la CAHC est susceptible de faire face à des épisodes de tempêtes et de vents violents, phénomènes s'accroissant probablement tant en fréquence qu'en intensité avec le changement climatique. Les réseaux aériens notamment d'électricité sont particulièrement vulnérables à ces épisodes météorologiques extrêmes, entraînant des ruptures de fourniture d'électricité. → Il s'agit pour le territoire de prendre les mesures nécessaires pour protéger les réseaux aériens.
-----------------	---

Objectif stratégique	Rendre le territoire résilient face aux événements climatiques
Objectifs opérationnels	-Diminuer la vulnérabilité du territoire aux vents violents -Enfouir la totalité des réseaux aériens

Description des actions mises en œuvre	- Supprimer les réseaux aériens Recenser l'ensemble des réseaux à supprimer Définir les contours et modalités de la prise de compétence « voirie » par la CAHC Développer les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) en souterrain Engager l'enfouissement systématique des réseaux électriques et NTIC lors de travaux globaux structurant des voiries du territoire Accompagner financièrement les communes pour l'enfouissement des réseaux aériens (Fonds de concours du PTE)
---	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (14.2) / plan d'adaptation au changement climatique
-------------------------------	--

Budget	Fonds de concours PTE : NTIC :
---------------	-----------------------------------

Calendrier	En cours Fonds de concours PTE 2023-2026
-------------------	---

Indicateurs d'activité	Linéaire de réseaux enterrés (en mètres) :
Indicateurs	Nombre de ruptures de services liées à des épisodes climatiques :

d'impact	
-----------------	--

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Amélioration du cadre de vie avec l'enfouissement des réseaux

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	6	Diminuer la vulnérabilité physique du territoire
Action	29	INONDATIONS

Pilotage	CAHC
Pilote	DGAPIT
Co-pilotes	Transitions économiques

Partenaires
Communes, Agence de l'eau, entreprises, SAGE

Contexte	Le territoire de la CAHC est soumis à un risque important d'inondation. Parcouru par plusieurs cours d'eau, le premier risque auquel il est confronté correspond aux inondations par débordement de cours d'eau. Etant un territoire fortement artificialisé, le risque de ruissellement en cas d'épisodes pluvieux intenses est également important sur le territoire. Enfin, des nappes proches de la surface du sol sont sujettes à des risques de remontée. → Il s'agit pour le territoire de renforcer ces actions en matière de lutte contre les inondations.
-----------------	---

Objectif stratégique	Rendre le territoire résilient face aux événements climatiques
Objectifs opérationnels	-Prévenir les inondations

Description des actions mises en œuvre	29.1 - Maîtriser l'urbanisme dans les zones inondables Tenir compte des risques naturels présents sur les ZAE et imposer des normes de protection et prévention exigeantes Etablissement d'une stratégie de développement au sein des ZAE communautaires fixant un cadre du type d'activités éligibles au regard d'un ensemble de critères, dont le volet environnemental du projet et la densification du terrain Définir une charte d'aménagement environnemental à respecter (végétalisation, Coefficient de Biotope par Surface (CBS), gestion des eaux pluviales, bioclimatisme, énergies renouvelables ...) Identifier les zones inondables et y limiter fortement l'urbanisme, ne pas prévoir d'aménagement de type collectif dans ces secteurs Intégrer les risques naturels, aléas, risques, les secteurs à enjeux menacés d'inondation dans les PLU et dans les politiques d'aménagement Mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) 29.2 - Diminuer le risque inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement et remontée de nappe Freiner les écoulements et limiter les ruissellements (plantations de haies, bonnes pratiques agricoles....) Engager le territoire vers le Zéro Artificialisation Nette - Définition d'une stratégie pour atteindre la ZAN à partir de 2030 - Mise en place d'un observatoire de l'artificialisation des sols
---	--

	Etablir un plan de renaturation et de reconquête du paysage - Mener une réflexion avec les partenaires sur la renaturation des sols artificialisés pour les rendre à nouveau fertiles et adaptés aux plantations et vulgariser ces prescriptions auprès des aménageurs. - Définir un coefficient de biotope par surface dans les documents d'urbanisme Préserver les milieux aquatiques et prévenir les inondations - Réaliser des études hydrauliques - Poursuivre les actions de reconquête hydraulique et environnementale de cours d'eau - Préserver et restaurer les espaces naturels qui favorisent le tamponnement et le ralentissement des écoulements (ZEC, implantation de haies, solutions fondées sur la nature, ...) - Etablissement et suivi de plans de gestion et d'entretien des ouvrages hydrauliques et espaces associés (zone d'expansion de crues....) - Communiquer et sensibiliser sur la préservation de la biodiversité et l'eau et sur l'intérêt des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales Développer la trame verte et bleue - Poursuivre l'aménagement des boucles de trame verte et bleue - Intégrer la trame verte dans l'ensemble des PLU et dans les outils d'aménagement Assurer la préservation et la protection des Zones Humides - Etablir un inventaire des zones humides et de leurs fonctions - Préserver les zones humides de la pression urbaine - Inscrire leur intérêt primordial dans les documents d'urbanisme - Préserver les fonctionnalités et les surfaces des zones humides remarquables voire les optimiser dans le cadre de mesures de compensation			
Liens documents cadres	CAHC : PTE (11.1/11.2 /14.1/15.2/15.3) / plan d'adaptation au changement climatique SDAGE			
Budget	A définir			
Calendrier	En cours			
Indicateurs d'activité	Observatoire de l'artificialisation des sols mis en place : O/N Coefficient de biotope par surface défini : O/N Critères de notation définis pour l'implantation en ZAE : O/N			
Indicateurs d'impact	Surfaces artificialisées par année : Surfaces naturelles par année :			
Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Protection de la ressource en eau

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	6	Diminuer la vulnérabilité physique du territoire
Action	30	POLLUTION

Pilotage	CAHC
Pilote	Transition Ecologique
Co-pilotes	DAHMC, foncier, travaux, communication

Partenaires
Communes, ATMO, DDTM, Région, Département

Contexte	Le territoire de l'Agglo Hénin-Carvin est fortement marqué par l'activité industrielle et minière passée qui a laissé des traces visibles dans le paysage : friches industrielles, terrils, sols pollués, peu d'espaces naturels... Depuis plusieurs années, le territoire cherche à changer d'image en se réappropriant et en réaménageant progressivement ces espaces délaissés et/ou pollués (cf. Parc des îles, Ste Henriette, trame verte et bleue sur les anciens cavaliers des mines...). Aujourd'hui, le territoire est également marqué par de nouvelles formes de pollution : visuelle (publicité, enseignes...), lumineuse (enseignes commerciales...), électro magnétique (antennes relais...), atmosphérique (multiplication des déplacements automobiles...). Le territoire doit donc prendre les mesures pour reconquérir le paysage afin de rendre son territoire plus agréable et répondre aux envies de la population. → Il s'agit pour le territoire d'œuvrer à résorber toutes ces pollutions afin de préserver la santé de ses habitants et d'améliorer son cadre de vie.
-----------------	--

Objectif stratégique	Rendre le territoire résilient face aux événements climatiques
Objectifs opérationnels	- Améliorer le cadre de vie et les paysages - Résorber les pollutions de toute nature (visuelles, sonores, atmosphériques, pédologiques...).

Description des actions mises en œuvre	- Lutter contre les pollutions visuelles en adoptant un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), - Lutter contre la pollution lumineuse avec le développement d'une trame sombre et en réglementant l'éclairage des enseignes commerciales, (et faire respecter les lois nationales sur le sujet), - Lutter contre la pollution atmosphérique en développant les modes doux et en végétalisant les espaces le plus possible en créant des espaces plurifonctionnels nécessaire pour une gestion des eaux pluviales à la parcelle (la végétalisation joue aussi un rôle majeur dans l'adaptation des territoires au changement climatique, en favorisant la limitation de la surchauffe urbaine notamment en période de canicule et donc la production d'ozone) et en faisant respecter l'interdiction de brûlage des déchets à l'air libre, - Accompagner les élus face au développement des antennes relais en établissant une charte avec les opérateurs, - Lutter contre les nuisances sonores (mettre en œuvre le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement et mettre à jour la Carte Stratégique du Bruit dans
---	---

	l'environnement en 2025) - Résorber les pollutions du sol notamment autour du PIG Metaleurop - Réaliser une étude sur l'envol des poussières polluées autour du site du PIG Metaleurop - Mener une réflexion avec les partenaires sur la renaturation des sols artificialisés pour les rendre à nouveau fertiles et adaptés aux plantations et vulgariser ces prescriptions auprès des aménageurs, - Lutter contre les espèces invasives (plan de gestion et d'entretien des espaces naturels).			
Liens documents cadres	CAHC : PTE (14.1) / plan d'adaptation au changement climatique			
Budget	Carte stratégique du Bruit dans l'Environnement : 50 000 € Etude ATMO / poussières Metaleurop : 20 000 €			
Calendrier	Etude ATMO / poussières Metaleurop : 2023-2025 Carte stratégique du Bruit dans l'Environnement : 2025 RLPI / charte antennes relais : à définir			
Indicateurs d'activité	Nombre de communes ayant adopté un règlement local de publicité : Trame sombre mise en œuvre : O/N			
Indicateurs d'impact	Nombre d'habitants et de bâtiments sensibles en point noir du bruit dans l'environnement : Surface de sols pollués :			
Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Réduction des pollutions

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	6	Diminuer la vulnérabilité physique du territoire
Action	31	RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Pilotage	CAHC
Pilote	Aménagement du territoire
Co-pilotes	Habitat, Transition écologique

Partenaires
Communes, services de l'Etat, assurances...

Contexte	Le territoire de la CAHC est soumis à un risque de mouvements de terrain dus à la présence de cavités souterraines (passé minier et militaire du territoire notamment) et à la présence de formations argileuses, soumises aux phénomènes de gonflement et rétraction en cas de modifications du taux d'humidité des sols. Le changement climatique et l'augmentation du risque de sécheresse et épisodes extrêmes, notamment pluvieux, accentuent ce risque. → Il s'agit pour le territoire de prendre les mesures pour anticiper les risques liés aux mouvements de terrain.
-----------------	---

Objectif stratégique	Rendre le territoire résilient face aux événements climatiques
Objectifs opérationnels	-Diminuer le risque lié aux mouvements de terrain.

Description des actions mises en œuvre	-Diminuer les risques liés au retrait-gonflement des argiles (RGA) Eviter voire interdire la construction dans les zones de risque RGA élevé et dans les zones à risque moyen ou faible, imposer des méthodes de protection exigeantes Sensibiliser les habitants et entreprises du territoire à ce risque et aux moyens de l'éviter grâce à une campagne de communication -Diminuer les risques liés à l'effondrement de cavités souterraines Améliorer la connaissance des cavités souterraines et de leur état, notamment des anciennes galeries minières Réaliser les travaux de renforcement nécessaires des cavités souterraines présentant un risque d'effondrement -Protéger les réseaux des mouvements de terrain Identifier les réseaux se situant en zones propices aux mouvements de terrain et lors de travaux de remplacement ou rénovation de réseaux, mettre en place des systèmes d'assouplissement au niveau des points durs, choix des matériaux, etc.
---	---

Liens documents cadres	CAHC : plan d'adaptation au changement climatique
-------------------------------	---

Budget	A Définir
---------------	-----------

Calendrier	A partir de 2025
-------------------	------------------

Indicateurs d'activité	Nombre de personnes sensibilisées au risque de RGA : Cartographie des cavités existantes réalisée :
Indicateurs d'impact	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles liées aux mouvements de terrain : Nombre de sinistres liés aux mouvements de terrain :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Adaptation au changement climatique

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	6	Diminuer la vulnérabilité physique du territoire
Action	32	CAHC EXEMPLAIRE

Pilotage	CAHC
Pilote	Direction Générale des Affaires Générales + Direction Générale Pole ingénierie Technique
Co-pilotes	

Partenaires
Communes, CEREMA, Département,...

Contexte	Pour renforcer la gestion anticipée des crises, la loi MATRAS Loi du 25 novembre 2021 conforte les plans communaux de sauvegarde (PCS) et instaure des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) et consacre le rôle des préfets de département dans la gestion territoriale des crises. L'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde, déjà obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (risque technologique), est étendue à d'autres risques naturels dont l'intensité ou la soudaineté le rendent nécessaire (risques forestiers, volcaniques, cycloniques ...). Par ailleurs, l'information des populations des communes soumises à un risque majeur est renforcée. → Il s'agit donc pour la CAHC, en tant qu'intercommunalité à fiscalité propre, de mettre en place un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), afin de préparer à l'échelle des intercommunalités la réponse aux situations de crise.
-----------------	---

Objectif stratégique	Rendre le territoire résilient face aux événements climatiques
Objectifs opérationnels	-Mieux préparer le territoire aux événements de crise.

Description des actions mises en œuvre	-Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) organiser un relai entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise. organiser la solidarité entre les communes membres de la CAHC face aux risques, en favorisant l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination au profit de ces communes en matière de planification ou lors des crises.
---	--

Liens documents cadres	Document de mutualisation avec les communes
-------------------------------	---

Budget	A définir
---------------	-----------

Calendrier	A partir de 2025
-------------------	------------------

Indicateurs d'activité	Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) réalisé : O/ N
Indicateurs d'impact	Nombre d'accidents / victimes dus à des catastrophes :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	7	Permettre à chacun d'accéder à une eau et à une alimentation saines et de qualité
Action	33	EAU

Pilotage	CAHC
Pilote	DGA PIT
Co-pilotes	Eau, Transition écologique, Transitions économiques

Partenaires
Agence de l'eau, chambre d'agriculture, agriculteurs, communes

Contexte	L'alimentation en eau potable de la CAHC repose à 85 % sur un seul site d'approvisionnement : le champ captant de Quiéry-la-Motte. En cas de pollution de ce site ou d'appauvrissement, c'est la majorité des habitants qui est impactée. Les autres sources potentielles de diversification de l'alimentation en eau potable présentent parfois des dépassements des normes de qualité. L'augmentation des épisodes climatiques intenses, la modification du régime des précipitations peuvent entraîner des manques d'eau ou des dégradations de la qualité impactant aussi bien les habitants que les activités économiques du territoire. → Il s'agit donc pour la CAHC de sécuriser l'alimentation en eau potable pour le territoire et de renforcer ses moyens pour protéger l'ensemble des champs captants présents au sein du territoire.
-----------------	---

Objectif stratégique	Améliorer l'autonomie alimentaire territoire
Objectifs opérationnels	- Diversifier les ressources pour la production d'eau potable. - Protéger et préserver la ressource en eau des sources de pollution. - Diminuer la pression sur la ressource en eau. - Améliorer la qualité de l'eau.

Description des actions mises en œuvre	-Réaliser un schéma directeur de l'eau -Informer / Sensibiliser / Eduquer / Accompagner : Développer une culture de l'eau pour tous (habitants, industriels, collectivités) favorisant une utilisation rationnelle de l'eau (réduction des consommations et préservation de la qualité de l'eau) -Délimiter des périmètres des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) avec identification des zones de vulnérabilités des sols en vue d'établir des programmes d'actions cohérents et globaux avec les acteurs et partenaires concernés (agricoles, industriels, ...) comme le Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE) visant à réduire les pollutions diffuses dans les AAC en eau potable pour reconquérir et préserver la qualité de la ressource en eau potable -Management énergétique du service eau potable : 100 % énergie verte, Certification ISO 50001, Audit énergétique... -Produire une eau de qualité et en quantité avec des seuils ambitieux -Favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans tous les aménagements en privilégiant les solutions fondées sur la nature -Assurer un suivi accentué des installations d'assainissement non collectif
---	---

	-Optimiser les rendements des réseaux de distribution -Favoriser la réutilisation d'eaux traitées dans les process industriels -Réfléchir à une extension de la tarification progressive (mise en place depuis 2023, d'une tarification progressive s'appliquant sur l'ensemble des parts « eau potable » du prix de l'eau (parts délégataire et Collectivité), avec un volume de consommation plafond de 250 m³ au-delà duquel une tarification plus élevée est désormais proposée aux abonnés / gros consommateurs concernés) aux parts assainissement du prix de l'eau -Mettre en place une politique publique cohérente : schéma de sécurisation et d'interconnexion de l'alimentation en eau potable -Mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage, le nettoyage etc. dans les bâtiments publics et informer les habitants de l'intérêt de ces systèmes dans le respect de la réglementation en vigueur -Favoriser la mise en place de doubles réseaux d'arrivée d'eau dans les constructions le permettant (eau de récupération pour l'arrosage et les sanitaires, eau du réseau pour les besoins quotidiens), principalement pour les bâtiments publics dans le respect de la réglementation en vigueur -Accompagner le développement d'activités et une occupation des sols compatibles avec les ressources en eau disponibles localement -Etablir une stratégie foncière globale intégrant l'instauration d'un droit de préemption sur le périmètre des Aires d'Alimentation des Captages -Rédiger un modèle de bail rural environnementale (BRE) complet et adapté aux enjeux du territoire -Amélioration des connaissances sur le fonctionnement des champs captants et la qualité des eaux en tenant compte de la réglementation en vigueur à respecter -Elaboration d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) et mise en œuvre du plan d'action
--	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (12.2/15.1) / plan d'adaptation au changement climatique / Plan sobriété hydrique
-------------------------------	--

Budget	A définir
---------------	-----------

Calendrier	En cours Schéma Directeur de l'Eau : 1 ^{er} semestre 2025
-------------------	---

Indicateurs d'activité	Schéma Directeur de l'Eau réalisé : O/N Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :
Indicateurs d'impact	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : Rendement du réseau de distribution : Volume d'eau consommé :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Protection de la ressource en eau

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	7	Permettre à chacun d'accéder à une eau et à une alimentation saines et de qualité
Action	34	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Pilotage	CAHC
Pilote	Transition écologique
Co-pilotes	Transitions économiques, Cohésion sociale, foncier, santé, eau, aménagement

Partenaires
Agriculteurs, communes, chambre d'agriculture, associations d'aide alimentaire, CCAS, Région, Bio en HDF, aprobio, Terre de liens

Contexte	Le territoire la CAHC est artificialisé à 53 % de manière diffuse et traversé par de grands axes routiers (A1, A21), ferroviaires et fluviaux. Son histoire industrielle a durablement marqué son identité paysagère, économique et sociale. Le diagnostic partagé du Projet Alimentaire Territorial a mis en lumière la dégradation des indicateurs socio-économiques et de santé de la population, la diminution progressive des terres agricoles (et leur pollution) et l'orientation de l'activité agricole vers des dynamiques de circuits longs ; en somme la faible résilience alimentaire du territoire. L'agriculture biologique est peu présente et représente 3% de la SAU en 2020 (RGA, 2020). En outre, l'agriculture est négativement impactée par le changement climatique et l'augmentation des températures, par un échaudage des céréales, un inconfort du bétail etc. Couplée à une augmentation de l'humidité, cette hausse de température est également favorable à l'apparition de maladies pour les cultures. Les sécheresses peuvent également mettre en péril certaines récoltes voire l'abreuvement du bétail. Issu du PTE, le Projet Alimentaire Territorial est le résultat d'une démarche de co-construction qui a permis d'aboutir à un document adopté par les élus communautaires en avril 2024. → Il s'agit pour le territoire de mettre en œuvre son PAT et de l'animer afin de poursuivre la dynamique partenariale engagée ces dernières années sur la thématique alimentaire, de préserver voire de développer l'agriculture du territoire et surtout de l'aider à s'adapter au changement climatique.
-----------------	--

Objectif stratégique	Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire
Objectifs opérationnels	-Préserver l'agriculture du territoire. -Accompagner les publics en difficultés pour les sortir de la précarité alimentaire. -Diminuer le taux d'obésité de 5 points pour atteindre le niveau national. -Tendre vers le Zéro Artificialisation Nette. -Diminuer la production de déchets d'emballages de 30 % et alimentaires de 50 %. -Augmenter de 10 % les volumes de vente de produits locaux. - Augmenter la part des filières locales dans l'alimentation du territoire -Assurer le renouvellement des générations agricoles. -Augmenter la SAU en agriculture biologique de +25 %. -Respecter la loi EGAlim sur tout le territoire et l'appliquer aux achats alimentaires de la

	CAHC. -Améliorer la qualité de l'eau du territoire. -Préserver la biodiversité. -Accompagner les agriculteurs en vue de faire évoluer les pratiques agricoles			
Description des actions mises en œuvre	Mise en œuvre du plan d'action du PAT adopté en avril 2024 : Axe 1. Amélioration et préservation de la santé des habitants du territoire 1.1. Promouvoir les savoir-faire et accompagner au changement de pratiques alimentaires : Sensibilisation au goût / Lieu(x) ressource(s) sur l'alimentation durable / Agriculture Urbaine / Villes Comestibles / Jardins Partagés 1.2. Répondre à l'urgence alimentaire et lutter contre les précarités : Dispositif P.A.N.I.E.R.S / Lutte contre la précarité alimentaire - Engagement Quartier 2030 / Lutte contre la précarité alimentaire - Dispositifs ouverts à tous / Approvisionnement durable de l'aide alimentaire / Diagnostic de précarité alimentaire 1.3. Soutenir les activités de recherche, développement et sensibilisation en lien avec la santé et l'alimentation : Etudes sur le lien entre alimentation, environnement et santé / Lutte contre les perturbateurs endocriniens Axe 2. Développement d'une offre alimentaire qualitative de proximité 2.1. Penser l'aménagement du territoire pour préserver l'accessibilité à une offre alimentaire qualitative : Préservation du foncier agricole / Transmission des fermes / Projet agricole collectif 2.2. Révéler l'offre locale (supra-communautaire incluse) : Offre alimentaire locale / Tous à la ferme / Sensibilisation de la graine à l'assiette 2.3. Poursuivre le travail sur la restauration collective pour promouvoir une alimentation saine et durable : Restauration Collective / Commande publique responsable Axe 3. Préservation des ressources naturelles du territoire 3.1 Renforcer les initiatives agro-écologiques et bas carbone en milieu agricole : Agriculture Durable / Agriculture Biologique / Protection de la ressource en eau / Tours de plaine / Trame Verte et Bleue agricole / "Accueillons des chouettes dans nos fermes" 3.2 Promouvoir la sobriété dans l'usage des ressources naturelles et améliorer la gestion des déchets : Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire / Promotion du compostage / Foyers Zéro Déchet / Lutte contre le jet de détrit / Lutte contre les dépôts sauvages			
Liens documents cadres	CAHC : PTE (5.4) / plan d'adaptation au changement climatique / PAT			
Budget	A définir			
Calendrier	En cours – PAT adopté en avril 2024			
Indicateurs d'activité	Nombre d'exploitations agricoles maintenues en activité : Part des exploitations converties à l'agriculture biologique :			
Indicateurs d'impact	Taux de diabète : Taux d'obésité : Taux de précarité alimentaire :			
Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Impact positif sur la santé, sur la biodiversité

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	7	Permettre à chacun d'accéder à une eau et à une alimentation saines et de qualité
Action	35	RESTAURATION COLLECTIVE

Pilotage	CAHC
Pilote	Transition écologique
Co-pilotes	Transitions économiques

Partenaires
Communes, agriculteurs du territoire, chambre d'agriculture

Contexte	La Communauté d'agglomération n'intervient pas dans le domaine de la restauration sur le territoire actuellement. Pour répondre aux objectifs de son PTE, elle souhaite porter la réflexion autour de la restauration collective en collaboration avec ses communes membres. Dans un premier temps, elle a mené une enquête sur les pratiques de restauration collective publique à destination des écoles publiques, crèches, ALSH et EHPAD par le biais des communes. Il en est ressorti une attente des élus pour améliorer l'ensemble du système : production, transformation, approvisionnement, confection, distribution... → Il s'agit maintenant pour le territoire de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une cuisine centrale afin de favoriser l'approvisionnement local et de qualité.
-----------------	---

Objectif stratégique	Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire
Objectifs opérationnels	-Améliorer les indicateurs de santé de la population -Développer les circuits courts et la production respectueuse de l'environnement -Améliorer la qualité des repas -Mutualiser les coûts de production des repas pour les communes

Description des actions mises en œuvre	-Réaliser une étude de faisabilité portant sur l'opportunité de la mutualisation de la restauration collective et de la création d'une cuisine centrale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin Recenser les besoins au sein des communes et recenser des projets lancés sur d'autres territoires Mobiliser une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner le territoire et réaliser un benchmark, étudier les options de portage, définir le modèle économique, identifier les sources d'approvisionnement bio et local, et définir le cahier des charges de l'immobilier dédié. Choisir le local immobilier Développer des partenariats locaux pour valoriser l'agriculture biologique et les circuits de proximité Construction, aménagement du bâtiment et lancement de la cuisine centrale Mobiliser le groupement de commandes passé entre la CAHC et les communes pour garantir les débouchés au sein des cantines scolaires et des EHPAD Mettre en place une démarche de labellisation « Ecocert en cuisine »
---	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (5.2) / plan d'adaptation au changement climatique / PAT			
Budget	Etude de faisabilité : 114 000 € (subvention AAP PNA (20 000 €) + fonds vert) Cuisine centrale : coûts construction et fonctionnement à définir			
Calendrier	En cours : Démarrage de l'étude en juin 2024			
Indicateurs d'activité	Cuisine centrale réalisée : O/N Nombre de repas journaliers produits : Nombre d'entreprises de l'ESS mobilisées : Nombre d'agriculteurs du territoire mobilisés : Surface agricole du territoire mobilisée pour la cuisine centrale :			
Indicateurs d'impact	Part des produits locaux dans les repas : Part du bio dans les repas :			
Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Circuits courts moins de déplacements			

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	7	Permettre à chacun d'accéder à une eau et à une alimentation saines et de qualité
Action	36	CAHC EXEMPLAIRE

Pilotage	CAHC
Pilote	Commande publique
Co-pilotes	Moyens généraux

Partenaires
CD2E

Contexte	La CAHC a recours lors d'évènements et de réunions à des prestataires de restauration. Pour sensibiliser le public, ses agents et ses partenaires, elle se doit d'être la plus vertueuse possible et démontrer qu'une alimentation saine, de qualité, locale et respectueuse de l'environnement et qui permette de réduire nos déchets est possible sur notre territoire. → Il s'agit pour l'Agglo de changer ses pratiques en matière de commande publique de produits alimentaires afin de devenir plus vertueuse.
-----------------	--

Objectif stratégique	Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire
Objectifs opérationnels	-Développer les circuits courts -Réduire les déchets liés aux achats alimentaires

Description des actions mises en œuvre	-diminuer l'empreinte environnementale des commandes de produits alimentaires : inscription de critères de durabilité dans les marchés publics alimentaires (produits sous Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), et sous labels, agriculture biologique notamment) pour soutenir les filières locales et sensibiliser en interne sur les évolutions vertueuses de l'alimentation tout en préservant ou en améliorant la qualité gustative des repas.
---	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (24.2) / COT volet ECI / PAT
-------------------------------	---

Budget	A définir
---------------	-----------

Calendrier	Renouvellement du marché relatif à la restauration en 2024
-------------------	--

Indicateurs d'activité	Part des produits bio (en %) : Part de produits locaux (en %) :
Indicateurs d'impact	Poids de déchets alimentaires (en kg) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	8	Diminuer l'exposition de la population aux maladies et à la pollution de l'air
Action	37	POUMON VERT

Pilotage	CAHC / Communes
Pilote	Transition écologique
Co-pilotes	Habitat, Santé

Partenaires
Communes, habitants, associations, ATMO

Contexte	Le territoire de l'Agglo Hénin-Carvin est l'un des (voire le) plus artificialisé de la Région Hauts-de-France (5 005 ha / 10 372 ha). On y recense peu d'espaces naturels et forestiers (799 ha ; ≈ 8%). En outre, l'élévation des températures est déjà observée sur le territoire de la CAHC. Le nombre annuel de journées chaudes a augmenté depuis 1955. Or, la CAHC étant un territoire fortement artificialisé (+ 50 % du territoire) et urbanisé, cela entraîne la formation d'îlots de chaleur urbains (ICU). La végétalisation des villes apparaît comme une des stratégies possibles pour lutter contre l'ICU et rendre la ville moins vulnérable à la chaleur. L'amélioration de la qualité de l'air est également une priorité de plus en plus fréquente des villes. En France, la pollution par les particules fines (particules de diamètre inférieur à 2,5 µg/m³) est responsable d'au moins 48 000 décès prématurés par an, soit huit mois d'espérance de vie perdue à 30 ans. La végétalisation est présentée comme pouvant contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes. → Il y a donc un fort enjeu de renaturation pour le territoire afin d'améliorer la qualité de l'air extérieur et de lutter contre les îlots de chaleur urbains sur le territoire.
-----------------	---

Objectif stratégique	Améliorer la qualité de l'air et l'état sanitaire des habitants de la CAHC
Objectifs opérationnels	- Augmenter les surfaces naturelles du territoire (200 ha supplémentaires) - Permettre à chaque habitant d'avoir un espace vert à moins de 15 mn de marche de chez lui (environ 1,5 km) - Améliorer les paysages et le cadre de vie des habitants de la CAHC - Lutter contre les îlots de chaleur urbains - Développer les « puits de carbone »

Description des actions mises en œuvre	- Veiller à ce que chaque habitant ait un espace vert dans un rayon de 15 mn de marche autour de lui pour trouver un espace plus frais (environ 1,5 km) ; - Réaliser un cadastre vert ; - Sanctuariser les espaces naturels dans les documents d'urbanisme et les réserver pour la renaturation dans les documents d'urbanisme ; - Recenser les espaces « friches » pouvant être renaturés ; - Associer les communes, les associations, voire les habitants aux projets de création et de plantation des poumons verts. - Favoriser la création des espaces plurifonctionnels permettant une gestion de l'eau et une création d'espaces verts (privilégier les solutions fondées sur la nature) dans le
---	--

	cadre d'opérations d'aménagement ou de réhabilitation.			
Liens documents cadres	CAHC : PTE (9.2) / plan d'adaptation au changement climatique			
Budget	Plantations			
Calendrier	En cours			
Indicateurs d'activité	Surfaces renaturées (en ha) : Nombre d'arbres plantés :			
Indicateurs d'impact	Nombre de jours d'alerte pollution :			
Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	8	Diminuer l'exposition de la population aux maladies et à la pollution de l'air
Action	38	AIR INTERIEUR

Pilotage	CAHC
Pilote	Transition écologique
Co-pilotes	Habitat, travaux, CSU, santé, Conseiller France Rénov'

Partenaires
ATMO, communes, bailleurs sociaux, ARS, APPA

Contexte	Le changement climatique et la pollution de l'air sont intimement liés. En effet, certains des polluants de l'air sont également des gaz à effets de serre et contribuent au changement climatique, comme l'ozone par exemple. Le changement climatique va quant à lui favoriser certains types de polluants, avec par exemple des conditions favorables à la formation d'ozone plus fréquentes, ou une augmentation des concentrations de particules fines associées à des incendies, ou à des brumes de sables du Sahara. De nombreux polluants de l'air présents à l'intérieur de nos bâtiments ont des effets sur la santé. Ils peuvent provenir de sources extérieures, mais aussi de nos activités : tabagisme, appareils à combustion, ménage, cuisine, bricolage, etc. Les matériaux de construction, mobiliers, produits de décoration et micro-organismes peuvent également émettre des polluants toxiques volatils. Domicile, lieu de travail, école ou moyens de transport, nous passons en moyenne 85 % de notre temps dans des espaces clos. Les troubles de santé potentiellement associés à une mauvaise qualité de l'air intérieur sont nombreux et variés : essentiellement des pathologies du système respiratoire (rhinites, bronchites). → Il s'agit pour le territoire de mettre en œuvre des mesures pour sensibiliser à cette problématique et pour mettre en place les solutions pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics et les logements.
-----------------	--

Objectif stratégique	Améliorer la qualité de l'air et l'état sanitaire des habitants de la CAHC
Objectifs opérationnels	- Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur - Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics et les logements

Description des actions mises en œuvre	- Bâtiments publics : Instaurer une clause dans les marchés publics afin de garantir l'achat de matériel et de produits non nocifs. Accompagner les communes dans la surveillance et le respect des obligations de qualité de l'air intérieur (QAI) dans les bâtiments publics accueillant les plus jeunes (action partagée de diagnostic et de plan d'action). - Logements : Créer un groupe de travail spécifique rassemblant les acteurs de la santé et ceux de l'habitat afin d'améliorer les échanges de bonnes pratiques et mobiliser un plan d'action
---	---

	partenarial. Sensibiliser les enfants des écoles sur la pollution de l'air intérieur. Etudier la possibilité de mesure de la présence de polluants dans les logements par exemple lors de contacts d'habitants avec la collectivité (agglomération – PIG / OPAH, communes – ROL, bailleurs sociaux...) par un programme de formation à destination des acteurs intermédiaires (opérateurs, agent, travailleur social...). Investir la journée nationale de la qualité de l'air en mettant en place des actions de sensibilisation. Etablir un guide sur les bonnes pratiques en matière de qualité de l'air intérieur (polluants, moisissures, allergènes, isolants, etc.). Agir pour des chauffages au bois performants. Sensibiliser à cette thématique via l'espace conseil France Rénov'.
--	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (10.6) / plan d'adaptation au changement climatique / Contrat Local de Santé
-------------------------------	---

Budget	A définir
---------------	-----------

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Nombre de prêts de kits QAI pour évaluer la présence de polluants : Nombre de communes ayant réalisé un diagnostic QAI des bâtiments publics : Nombre de communes ayant mis en place un plan d'action correctif :
Indicateurs d'impact	Nombre de personnes atteintes de maladies du système respiratoire :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	8	Diminuer l'exposition de la population aux maladies et à la pollution de l'air
Action	39	CAHC EXEMPLAIRE

Pilotage	CAHC
Pilote	Transition écologique
Co-pilotes	Ensemble des services concernés

Partenaires		
ATMO	HDF,	Artois
Mobilités,	DREAL	

Contexte	Depuis, un décret du 28 juin 2016, les ambitions des Plans Climat Air Energie Territoriaux sont renforcées notamment en matière de qualité de l'air avec la nécessité d'intégrer des actions visant la réduction des émissions de polluants atmosphériques. Le diagnostic du PCAET doit présenter un inventaire des émissions de polluants atmosphériques (exprimées en tonnes/an) ainsi qu'une analyse de leur potentiel de réduction. Le cadre réglementaire du PCAET définit 6 polluants à prendre en compte : les oxydes d'azote (NOx), les particules PM10 et PM2.5, les composés organiques volatils non méthaniques (COVnM), le dioxyde de soufre (SO2) et l'ammoniac (NH3). La stratégie territoriale quant à elle doit définir les objectifs stratégiques et opérationnels à long terme. En ce qui concerne le volet « Air », des objectifs de réduction portant sur les émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration doivent être fixés pour chacun des secteurs d'activités à l'horizon de l'année médiane du budget carbone le plus lointain (2024-2028). → Il s'agit pour le territoire de mettre en place les mesures pour garantir une bonne qualité de l'air à ses habitants.
-----------------	---

Objectif stratégique	Améliorer la qualité de l'air et l'état sanitaire des habitants de la CAHC
Objectifs opérationnels	-Réaliser des études permettant d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire

Description des actions mises en œuvre	-Réalisation d'un plan air Identification des actions prévues dans les PCAET (ou autres plans de la collectivité) ayant un impact sur la qualité de l'air (actions identifiées qualité de l'air ; actions permettant des co-bénéfices qualité de l'air ; actions posant des risques d'antagonisme sur la qualité de l'air) : -Evaluation des gains d'émissions de polluants atmosphériques pour chaque action (sauf actions non évaluables type projet de sensibilisation). -Définition d'actions supplémentaires notamment si les actions proposées ne sont pas suffisantes afin de respecter les objectifs fixés. Evaluation du plan Air au regard des exigences du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphérique (PREPA) et des baisses d'émissions nécessaires pour respecter les valeurs réglementaires (concentrations). -Réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en place d'une ZFE-m Réaliser un diagnostic de la contribution locale du transport routier aux émissions de
---	---

	polluants atmosphériques du territoire. Scénariser l'impact d'une ZFE-m sur les émissions.
--	---

Liens documents cadres	PREPA / Plan Protection de l'atmosphère
-------------------------------	---

Budget	Partenariat ATMO : 23 000 €/an
---------------	--------------------------------

Calendrier	A partir de 2025
-------------------	------------------

Indicateurs d'activité	Plan air finalisé et chiffré en termes d'émissions atmosphériques : O/N Etude d'opportunité ZFE-m réalisée : O/N
Indicateurs d'impact	Atteinte des objectifs du PREPA :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	9	Adapter le territoire pour faire face au dérèglement climatique
Action	40	ILOTS DE FRAICHEUR

Pilotage	CAHC - Communes
Pilote	Habitat
Co-pilotes	Cohésion sociale et urbaine, santé

Partenaires	
Communes, sociaux	Bailleurs

Contexte	L'élévation des températures est déjà observée sur le territoire de la CAHC. Le nombre annuel de journées chaudes a augmenté depuis 1955. Or, la CAHC est un territoire fortement artificialisé et urbanisé, entraînant la formation d'îlots de chaleur urbains. De plus, de nombreux logements de la CAHC sont peu performants énergétiquement, ce qui pose des problèmes tant en hiver qu'en été. L'inconfort thermique d'été peut donc être très élevé pour les habitants de la CAHC, impactant négativement leur santé. Il y a donc un fort enjeu de rénovation thermique, tant pour les bâtiments résidentiels que tertiaires et primaires, et un enjeu de bioclimatisme et de lutte contre les îlots de chaleur urbain. → Il s'agit pour la CAHC de mettre en place des mesures pour offrir des îlots de fraîcheur aux habitants du territoire.
-----------------	---

Objectif stratégique	Diminuer l'exposition de la population à l'inconfort thermique
Objectifs opérationnels	- faire face aux impacts du changement climatique déjà à l'œuvre. - limiter les dégâts du changement climatique. - créer des espaces « refuge » en cas de canicule.

Description des actions mises en œuvre	- Réaliser un diagnostic thermique qui permet de cartographier les îlots de chaleur et de fraîcheur urbains et d'identifier les facteurs sources des surchauffes estivales localisées sur le territoire - Désimperméabiliser les espaces artificialisés (parkings, cours d'école) : par le biais du fonds de concours PTE - Végétaliser les centres-villes : Etablir un plan de végétalisation - Constituer une boîte à outils pour la végétalisation - Instaurer un Permis de Végétaliser : Identifier les secteurs prioritaires de l'action - Constituer et mobiliser une boîte à outils communautaire proposant une procédure administrative à suivre pour le demandeur en lien avec des préconisations techniques - Créer des Jardins partagés : Intégrer dans les PLU / SCOT des jardins partagés/communautaires/familiaux dans les opérations d'ensemble en amont des projets, dans les OAP avec les communes (compétence PLU) - Conditionner les aides publiques type ARU à la mise en place potentielle de cette typologie dans les opérations publiques/mixtes nouvelles/ reconfigurations d'îlots dans OPAH - Prescrire en secteur de
---	--

	renouvellement urbain la mise en place de jardins partagés - Initier/expérimenter/déployer des initiatives locales type AFEJI ; jardins d'insertion de l'Artois, saprophytes, CCAS, épiceries sociales et centres sociaux etc. sur la création de jardin maraichers d'insertion. - Accompagner et coordonner les initiatives des structures publiques - <u>Prescrire la place du végétal dans les aménagements</u> : Recenser les espaces pouvant accueillir des aménagements végétaux - Sensibiliser les différents acteurs (élus, techniciens, aménageurs, habitants, gestionnaires, etc.) afin de réconcilier nature et milieu urbain. - Réaliser des cahiers de prescriptions de verdissement des espaces en fonction de chaque typologie d'aménagement - <u>Mobiliser les habitants à la préservation de la nature</u> : Soutenir les associations environnementales du territoire qui sensibilisent et mobilisent les habitants dans la préservation de l'environnement - Intensifier les animations et chantiers nature proposés par la maison de l'environnement Aquaterra - Développer l'ensemble des opérations qui concourent à la préservation de la nature et mobilisent les habitants - Développer un appel à projet auprès des associations dans le but de mobiliser les habitants à la préservation de la nature - <u>Sensibiliser et éduquer la population à la transition écologique</u> : Sensibiliser un maximum de personnes sur la biodiversité : Intensifier les actions pédagogiques d'Aquaterra (chantiers natures, découverte de la faune et la flore locales, inventaires participatifs, opération plantons le décor).
--	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (24.2) / plan d'adaptation au changement climatique
-------------------------------	--

Budget	Fonds de concours PTE Etudes
---------------	---------------------------------

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Nombre d'aménagements réalisés : Nombre de permis de végétaliser : Nombre de chartes de l'arbre signées : Nombre de cours d'école désimperméabilisées (52 écoles) :
Indicateurs d'impact	Distance moyenne des espaces verts à chaque habitant du territoire : Surface d'espaces imperméabilisés traités par la végétalisation (5 000 ha) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Espaces désimperméabilisés

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	9	Adapter le territoire pour faire face au dérèglement climatique
Action	41	PLAN CANICULE

Pilotage	CAHC / communes
Pilote	Aménagement
Co-pilotes	Habitat, Eau, Conseiller France Rénov'

Partenaires
Communes, bailleurs, éducation nationale

Contexte	Les décennies récentes ont été marquées par l'augmentation de la fréquence des vagues de chaleur. Dans le monde, le changement climatique a pu multiplier par dix la probabilité d'observer certaines des vagues de chaleur. En France, Météo-France observe un doublement des vagues de chaleur depuis 1980 par rapport à la période antérieure, et une multiplication de records de chaleur battus. La CAHC n'échappe pas à ce phénomène. → Il s'agit pour le territoire d'anticiper les vagues de chaleur et de mettre en œuvre des solutions pour ses habitants.
-----------------	--

Objectif stratégique	Diminuer l'exposition de la population à l'inconfort thermique
Objectifs opérationnels	-faire face aux impacts du changement climatique déjà à l'œuvre. -créer des espaces « refuge » en cas de canicule.

Description des actions mises en œuvre	- <u>Rafrâchir les villes en repensant la place de la nature et de l'eau</u> Privilégier les solutions d'adaptation fondées sur la nature : planter des arbres, réaliser des toitures végétalisées, des noues, des jardins de pluies (pour absorber les eaux de pluies et limiter le risque de ruissellement) - <u>Rénover et construire autrement</u> Architecture bioclimatique, choix des matériaux de construction, revêtement clair pour les murs extérieurs - <u>Adapter les bâtiments publics</u> Anticiper la survenue d'épisodes de chaleur extrême en recensant et adaptant des lieux pouvant servir de refuges (bâtiments publics, écoles, crèches, foyers personnes âgées...)
---	---

Liens documents cadres	CAHC : plan d'adaptation au changement climatique
-------------------------------	---

Budget	A définir
---------------	-----------

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Nombre de bâtiments adaptés :
Indicateurs d'impact	Mortalité liée aux épisodes de fortes chaleurs :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
		Si clim pour les pièces fraîches		Solutions fondées sur la nature

**AMBITION 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ET AMELIORANT SA QUALITE DE L'AIR**

Enjeu	9	Adapter le territoire pour faire face au dérèglement climatique
Action	42	CAHC EXEMPLAIRE

Pilotage	CAHC
Pilote	Ressources humaines
Co-pilotes	Direction Générale des Services, Services concernés, Syndicats

Partenaires
Médecine du travail

Contexte	L'augmentation des événements de chaleur extrêmes peut fortement impacter les activités des services communautaires et avoir également des effets sur la santé des agents.
-----------------	--

Objectif stratégique	Diminuer l'exposition de la population à l'inconfort thermique
Objectifs opérationnels	-faire face aux impacts du changement climatique déjà à l'œuvre. -créer des conditions d'exercice des services de la CAHC en cas de canicule.

Description des actions mises en œuvre	Adopter un plan « fortes chaleurs » pour adapter les activités des agents de la CAHC dont les activités peuvent être impactées par les températures élevées
---	--

Liens documents cadres	CAHC : document unique / règlement intérieur
-------------------------------	--

Budget	A définir
---------------	-----------

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Plan adopté : O/N
Indicateurs d'impact	Nombre d'arrêts pendant des périodes de fortes chaleurs (hors arrêts longue maladie) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental

Ambition 3

Un territoire préservant son patrimoine naturel

AMBITION 3 : UN TERRITOIRE PRESERVANT SON PATRIMOINE NATUREL

Enjeu	10	Engager la sobriété foncière
Action	43	ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

Pilotage	CAHC
Pilote	DATHCM
Co-pilotes	SIG, transitions économiques

Partenaires
SCOT, Communes, DDTM, ADEME, DREAL

Contexte	Le territoire de l'agglomération Henin-Carvin est artificialisée à plus de 50 %. Une augmentation chaque année de l'artificialisation n'est plus tenable au risque dans plusieurs années de ne plus voir de terres agricoles et d'espaces naturels, pourtant indispensables pour la séquestration carbone, la lutte contre les inondations et les îlots de chaleur urbain et de manière générale l'adaptation au changement climatique. De plus, l'objectif national du « zéro artificialisation nette » vise à freiner l'artificialisation des terres et d'en renaturer certaines. L'artificialisation est la conséquence de la consommation d'espaces naturels résultant de trois variables : la surface construite, le taux de renouvellement urbain et la densité de l'habitat. La loi Climat et Résilience donne un cap de ZAN à 2050, parallèlement le SRADDET régional nous amenant à diviser par 3 notre consommation foncière et par 6 d'ici 2050. La CAHC avait déjà amorcé cette mutation dans son PCAET 2016-2023 avec une ambition de réduction en divisant par 3 la consommation foncière ce qui n'a pas pu être tenue face aux diverses pressions. La CAHC a réaffirmé sa position en matière de diminution de la consommation foncière au travers de son PLH 2022-2028 qui se veut très ambitieux en la matière avec notamment une division par 5 de la consommation foncière dédiée à l'habitat. → La CAHC se doit donc d'amplifier ses actions pour stopper l'artificialisation de son territoire en misant sur la densification, l'utilisation des espaces vacants, la désartificialisation et la renaturation.
-----------------	--

Objectif stratégique	Préserver les espaces naturels et agricoles
Objectifs opérationnels	- Définir une stratégie permettant d'atteindre les objectifs communautaires en matière de réduction de l'artificialisation nette. - Améliorer la connaissance des dynamiques d'artificialisation.

Description des actions mises en œuvre	Définir une stratégie permettant d'atteindre les objectifs en matière de réduction d'artificialisation nette à l'horizon 2030 sur le territoire et améliorer la connaissance des dynamiques d'artificialisation. Mettre en place une gouvernance de l'artificialisation des sols. Intégrer la notion du « zéro artificialisation nette » dans le SCOT et décliner cette orientation dans les PLU. Renforcer le rôle de l'observatoire du foncier afin d'informer l'ensemble des acteurs.
---	--

Liens documents	CAHC : PTE (11.1) / PLH 2022-2028 SCOT LLHC / SRADDET / loi Climat et Résilience
------------------------	--

cadres	
---------------	--

Budget	A définir
---------------	-----------

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Observatoire de l'artificialisation des sols créé : O/N Stratégie ZAN définie et adoptée : O/N
-------------------------------	---

Indicateurs d'impact	-Nombre d'hectares supplémentaires artificialisés / an (38ha en 2020) : -Nombre de surfaces artificielles renaturées / an (6ha en 2020) : -Nombre de surfaces renaturées ayant bénéficié du fonds de concours PTE :
-----------------------------	---

	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
Evaluation				Impact positif : - conservation du stock et du potentiel de stockage de carbone dans les sols -sur la biodiversité -sur le cadre de vie

AMBITION 3 : UN TERRITOIRE PRESERVANT SON PATRIMOINE NATUREL

Enjeu	10	Engager la sobriété foncière
Action	44	FRICHES

Pilotage	CAHC
Pilote	DATHCM
Co-pilotes	Habitat, Transitions économiques, SIG

Partenaires
Etablissement Public Foncier, communes, SCOT, DDTM, Bailleurs, Promoteurs...

Contexte	Le territoire de la CAHC est artificialisé à plus de 50 %. Pour tendre vers le ZAN sans entraver le développement urbain, il s'agit de réinvestir les friches et les dents creuses du territoire. De nombreuses opérations de renouvellement urbain sont déjà mises en place sur le territoire à travers les friches par le biais de projets communautaires (Saint-Henriette) et communaux (Mecastamp à Hénin-Beaumont, Loyez en centre-ville de Libercourt et Amora à Carvin). Le renouvellement urbain vise également à rénover certains quartiers et à densifier les dents creuses existantes notamment dans le cadre du NPRU de la ZAC des 2 villes. En effet, l'EPF a identifié, en 2019, 520 sites en renouvellement urbain représentant 461 ha de foncier dont 195 ha destinés au développement d'activités, d'équipements, loisirs, et 267 ha à destination de l'habitat/Mixte dont 4,5 ha en prospectif, 171,9 ha en gisement (maîtrise EPF en cours) et 90,7 ha en projet d'aménagement. Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat incite les promoteurs et les bailleurs sociaux à construire en cœur de ville plutôt qu'en extension urbaine. Sur les 267 ha de foncier destiné à l'habitat en renouvellement, la densité vise 30 logements par hectare en moyenne (SCOT LLHC) et tendre vers la production de 50 logements par hectare à proximité des stations de Transport Collectifs en Site Propre (TCSP) et des pôles gares (PLH 2022-2028). Cet enjeu, repris dans les politiques menées actuellement sur la CAHC à travers les projets OPAH-RU, ORT et Petites villes de demain, déploie des actions de rénovation dans les centres villes. → Il s'agit pour la CAHC de systématiser la reconquête des friches et de réinvestir les dents creuses du territoire pour réduire la consommation foncière et préserver les espaces naturels et agricoles.
-----------------	---

Objectif stratégique	Préserver les espaces naturels et agricoles
Objectifs opérationnels	- Réduire la consommation foncière. - Privilégier le renouvellement urbain et/ou le développement de poumons verts. - Limiter les extensions urbaines - Construire un tissu urbain dense et offrant un cadre de vie de qualité. - Augmenter les surfaces naturelles du territoire.

Description des actions	Réaliser un diagnostic foncier (base EPF) et ses conditions de recyclage. Prioriser les sites avec les communes (dent « creuse » de + 5 000 m², sites à enjeux
--------------------------------	---

missions en œuvre	majeurs). Conventionner avec l'EPF sur les sites identifiés prioritaires. Mettre en place les dispositifs favorisant la mise en œuvre des projets (subvention, SCOT, PLH, outils de préemption, plan de relance..). Sensibiliser les acteurs au recyclage foncier. Aide financière au recyclage urbain pour les projets habitat/économie. Mettre à jour régulièrement l'observatoire du foncier géré par le SIG.			
Liens documents cadres	CAHC : PTE (10.1) / OPAH-RU, ORT et Petites villes de demain / PLH 2022-2028 SCOT LLHC			
Budget	Cout du diagnostic foncier Aides financières au recyclage urbain			
Calendrier	En cours			
Indicateurs d'activité	Nombre de friches réhabilitées par type de projets (développement économique, habitat, loisirs) :			
Indicateurs d'impact	Taux de densité de construction minimale / ha (obj. 30 lgts/ha) :			
Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Amélioration cadre de vie

AMBITION 3 : UN TERRITOIRE PRESERVANT SON PATRIMOINE NATUREL

Enjeu	10	Engager la sobriété foncière
Action	45	CAHC EXEMPLAIRE

Pilotage	CAHC
Pilote	Transition Ecologique
Co-pilotes	Transitions économiques, DATHCM

Partenaires

Contexte	L'Agglo Hénin-Carvin dispose d'une réserve foncière. Même sans la compétence urbanisme, elle peut agir sur la sobriété foncière au travers de son patrimoine foncier et d'autres de ses compétences : aménagement des zones d'activité, préservation de ses espaces naturels, Parc des Iles, terrils, bois de Monsieur Gosse, Marais Chaix... → Il s'agit pour la CAHC de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour réduire sa consommation de foncier pour ses projets et pour protéger son environnement naturel.
-----------------	--

Objectif stratégique	Préserver les espaces naturels et agricoles
Objectifs opérationnels	- Réduire la consommation foncière. - Augmenter les surfaces naturelles du territoire

Description des actions mises en œuvre	- Recycler des friches ou dents creuses pour les projets communautaires - Eco-pôle Alimentaire - Mettre en œuvre des plans de gestion pour les différents espaces dont l'Agglo assure la gestion : terrils, espaces naturels et trame verte et bleue - Adopter une charte d'aménagement des zones d'activités économiques
---	--

Liens documents cadres	CAHC : PAT /Dev Eco
-------------------------------	---------------------

Budget	A définir
---------------	-----------

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Charte ZAE adoptée : O/N Plans de gestion des espaces naturels adoptés : O/N
Indicateurs d'impact	Surface des espaces naturels :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Impact positif sur les espaces naturels et sur la biodiversité

AMBITION 3 : UN TERRITOIRE PRESERVANT SON PATRIMOINE NATUREL

Enjeu	11	Renaturer le territoire
Action	46	VEGETALISATION

Pilotage	CAHC
Pilote	Habitat
Co-pilotes	Transition écologique, SIG, politique de la ville, démocratie participative

Partenaires
Communes, Etat, CEREMA, ANAH, bailleurs, mission bassin minier, CAUE

Contexte	+ 5 jours anormalement chauds chaque décennie : c'est le constat réalisé sur notre territoire et qui interroge nos modes de vivre la ville à horizon 2050. Les méthodes d'urbaniser la ville d'hier ne sont plus adaptées aux besoins d'aujourd'hui et de demain, et le risque de multiplication des îlots de chaleur urbains risquent de diminuer fortement la qualité de vie des habitants. La CAHC souhaite, en encourageant la végétalisation des villes, donner davantage de place à la nature pour permettre aux espaces et lieux de vie de nos villes de s'adapter à ses habitants, et maintenir un lien dans un espace public vivable. La collectivité souhaite donner davantage de place à la nature en ville tout en développant le « vivre ensemble » L'espace urbain est marqué par des secteurs résidentiels centraux composés de maisons de villes alignées le long des rues où le minéral prédomine. Les voiries n'ont pas toujours le dimensionnement nécessaire pour accueillir des plantations d'envergure. Inciter et permettre aux riverains de végétaliser les pieds de façades de leurs habitations, être source de végétalisation des espaces publics apparaît comme une solution alternative et de réappropriation de l'espace public par ses habitants concourant à la lutte contre les îlots de chaleurs urbains. → Il s'agit pour la CAHC de mettre en œuvre des conditions favorables à la (re) végétalisation sur le territoire.
-----------------	--

Objectif stratégique	Préserver la richesse écologique de notre territoire
Objectifs opérationnels	- Limiter l'imperméabilité des sols. - Améliorer la qualité de l'air. - Assurer le retour de la nature en ville en accueillant des plantes spontanées ou cultivées - Favoriser la biodiversité en milieu urbain. - Impliquer l'habitant dans l'embellissement de son cadre de vie et le sensibiliser sur les enjeux climatiques et paysagers. - Lutter contre les îlots de chaleur, améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie en zone urbaine.

Description des actions mises en œuvre	Mener des actions participatives de plantations citoyennes en secteurs prioritaires Mener des actions participatives de végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleurs Soutenir les actions communales en secteur prioritaires Mener à bien les actions inscrites en opération de revitalisation de territoire Faciliter l'action individuelle et accompagner les particuliers dans leurs projets de
---	--

	végétalisation de leurs logements Mener des actions d'insertion paysagère des projets communautaires (aires GDV, zones d'activité, ZAC etc.)			
Liens documents cadres	CAHC : PTE (11.2) / contrat de Ville 2024-2028 (axe Transition écologique et cadre de vie) / PAT (1.1.3 à 1.1.5) / Opération de Revitalisation de Territoire			
Budget	Ingénierie Participation contrat de ville			
Calendrier	En cours			
Indicateurs d'activité	Nombre de dossiers accompagnés :			
Indicateurs d'impact	Nombre d'îlots de chaleur urbains identifiés :			
Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Augmentation du stockage carbone Impact positif sur la biodiversité, le cadre de vie

AMBITION 3 : UN TERRITOIRE PRESERVANT SON PATRIMOINE NATUREL

Enjeu	11	Renaturer le territoire
Action	47	TRAMES VERTE, BLEUE ET SOMBRE

Pilotage	CAHC
Pilote	Transition écologique
Co-pilotes	Foncier, Aménagement, Eau, travaux, SEPUNA

Partenaires
Communes, Eden62, CPIE, Agence de l'eau

Contexte	L'Agglo Hénin-Carvin est un territoire très artificialisé (+ 50 %) et les espaces naturels y sont peu nombreux (8 %). Les espaces naturels jouent pourtant un rôle majeur dans la séquestration carbone, la lutte contre les îlots de chaleur et les inondations. Outre, les menaces qui pèsent sur ces espaces, le changement climatique les fragilise d'autant plus lorsqu'ils sont déjà peu fonctionnels. LA CAHC a inscrit dans ses priorités la création d'une trame verte et a décidé, dès 2001, de la faire figurer parmi les projets d'intérêt communautaire. La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer,... en d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. La CAHC s'est dotée de son propre schéma de trame verte et bleue en 2011. Ainsi, la trame verte et bleue communautaire est constituée de 6 boucles. Depuis 2008, plusieurs aménagements ont vu le jour : la Boucle des 3 Cavaliers, la liaison d'un parc à l'autre, la boucle 25. Désormais ils s'intègrent dans la chaîne des parcs définie par le Pôle Métropolitain de l'Artois. → Il s'agit pour le territoire de poursuivre le développement de la Trame verte et bleue afin de continuer le maillage des espaces de nature entre eux via des corridors écologiques et d'enrichir cette trame avec d'autres (trame sombre par exemple).
-----------------	--

Objectif stratégique	Préserver la richesse écologique de notre territoire
Objectifs opérationnels	- Préserver la biodiversité et développer les corridors écologiques - Sensibiliser et éduquer la population à la biodiversité et l'éco-citoyenneté - Améliorer le cadre de vie, la qualité de l'air et les paysages - Lutter contre les îlots de chaleur urbain et contribuer au stockage du carbone

Description des actions mises en œuvre	- Actualiser le schéma de trame verte et bleue de la CAHC en lien avec la chaîne des parcs du Pôle Métropolitain de l'Artois → conforter ce qui a été aménagé, poursuivre ce qui n'a pas encore pu être réalisé et ajouter des nouvelles liaisons. - Poursuivre l'aménagement des boucles de trame verte et la renaturation des cours d'eau pour mailler le territoire avec des corridors écologiques et développer les modes doux. - Accompagner les communes dans la déclinaison des liaisons secondaires de la trame verte et bleue (sous maîtrise d'ouvrage communale).
---	---

	- Sensibiliser et éduquer les habitants à la biodiversité et l'écocitoyenneté en se servant de la trame verte et bleue comme support d'animations environnementales, culturelles, touristiques, patrimoniales et sportives, (événements sportifs, terrains de jeux des associations diverses, chantiers participatifs, brochures, panneaux pédagogiques...), grâce au recrutement d'un éco garde et à la conditionnalité des subventions aux associations versées par l'agglo. - Mettre en œuvre une trame sombre pour préserver la biodiversité nocturne. - Réaliser régulièrement des inventaires faune – flore sur les différentes trames pour évaluer l'évolution de la biodiversité. - Intégrer les différentes trames dans l'ensemble des PLU et dans les outils d'aménagement.
--	--

Liens documents cadres	CAHC : PTE (15.2) / Schéma TVB
-------------------------------	--------------------------------

Budget	Mise à jour du schéma de TVB Inventaires faune – flore Ingénierie + recrutement éco garde Travaux aménagement des boucles (env. 50 000€HT /km)
---------------	---

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Nombre de km de boucles aménagées (obj : 100 km en 2030) : Nombre d'inventaires réalisés :
Indicateurs d'impact	Evolution de la biodiversité (Atlas de la Biodiversité Communal) :

	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
Evaluation				Augmentation de la séquestration carbone, meilleure résilience des espaces naturels

AMBITION 3 : UN TERRITOIRE PRESERVANT SON PATRIMOINE NATUREL

Enjeu	11	Renaturer le territoire
Action	48	ZONES HUMIDES

Pilotage	CAHC
Pilote	Eau
Co-pilotes	Transition écologique

Partenaires
Agences de l'eau, SCOT, communes, SAGE Marque Deûle, ADOPTA...

Contexte	Le territoire fortement urbanisé de la CAHC met une pression sur les zones humides qui sont déjà rares. Ainsi, malgré une protection réglementaire, elles disparaissent progressivement et les compensations ne permettent pas d'améliorer des zones humides qui n'expriment pas pleinement leurs fonctionnalités. Entre terre et eau, les zones humides (marais, prairies humides, tourbières,...) se caractérisent souvent par une biodiversité exceptionnelle mais par trop méconnue. Elles jouent un rôle primordial dans la régulation et l'épuration de la ressource en eau, la prévention des crues et inondations et la séquestration carbone. La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations permet de renforcer la prise en compte de ces milieux par l'amélioration écologique des cours d'eau. → Il s'agit pour le territoire de renforcer la protection juridique de ces milieux, tout en concentrant les opérations de compensation, autorisées sur les secteurs riches du territoire.
-----------------	--

Objectif stratégique	Préserver la richesse écologique de notre territoire
Objectifs opérationnels	- Renforcer la connaissance des zones humides du territoire. - Préserver les zones humides de la pression urbaine. - Inscrire leur intérêt primordial dans les documents d'urbanisme. - Préserver les fonctionnalités et les surfaces des zones humides remarquables voire les optimiser dans le cadre de mesures de compensation.

Description des actions mises en œuvre	- <u>Renforcer la connaissance des zones humides sur le territoire communautaire</u> A partir de l'inventaire non exhaustif du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois-Picardie, réaliser un inventaire des zones humides existantes sur le territoire communautaire → couplé à un diagnostic fonctionnel qui permettra d'en établir les caractéristiques d'un point de vue hydrologique, biogéochimique et d'accomplissement du cycle de vie des espèces. - <u>Assurer la préservation et la protection des Zones Humides</u> Retranscrire dans les documents d'urbanisme des collectivités locales et de leurs groupements compétents les données cartographiques des zones humides avérées. Les zones humides seront ainsi préservées tant dans leurs emprises que dans les fonctionnalités identifiées. Mieux, elles pourront faire l'objet d'actions de restauration/réhabilitation si nécessaire. - <u>Définir un plan d'action de restauration / réhabilitation des zones humides</u>
---	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (15.4) / SDAGE
-------------------------------	---------------------------

Budget	Inventaire Zones Humides
---------------	--------------------------

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'impact	-Inventaire Zones Humides et études de fonctionnalités réalisés : O/N -Plan stratégique de préservation et d'optimisation des fonctionnalités des Zones Humides défini : O/N
-----------------------------	---

Indicateurs de résultats	-Surface des zones humides du territoire :
---------------------------------	--

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Impact positif sur le maintien et l'extension des zones humides

AMBITION 3 : UN TERRITOIRE PRESERVANT SON PATRIMOINE NATUREL

Enjeu	11	Adapter le territoire pour faire face au dérèglement climatique
Action	49	PUITS DE CARBONE

Pilotage	CAHC
Pilote	Transition écologique
Membre d'ag	SEPUNA, travaux, habitat, France Rénov'

Partenaires
Communes, chambre d'agriculture, agriculteurs, FFB, CD2E...

Contexte	A l'échelle planétaire, pour ne pas dépasser les 1,5-2°C de réchauffement d'ici 2100, il faudrait diminuer chaque année le CO₂ atmosphérique. Cela implique entre autres, de développer les puits de carbone pouvant absorber les émissions résiduelles de GES. Cela demanderait d'accroître annuellement le stock de carbone dans les 30 à 100 premiers centimètres du sol, en changeant les pratiques de son utilisation. En raison de la configuration de la CAHC (urbanisation très dense, peu de terres agricoles, peu de boisements), la capacité actuelle de séquestration carbone du territoire est très réduite. En effet, à l'échelle de la CAHC, le stock carbone est de 1 000 TeqCO₂. Afin de tendre vers la neutralité carbone, et compenser les émissions de GES du territoire, il faudrait multiplier ce stock par 10 à l'horizon 2030 puis par 200 à l'horizon 2050. → Il s'agit ainsi pour le territoire de développer fortement sa capacité de séquestration carbone, ce qui implique un important effort de boisement et de développement des espaces naturels ainsi qu'une réduction significative de l'artificialisation des sols.
----------	--

Objectif stratégique	Préserver la richesse écologique de notre territoire
Objectifs opérationnels	- Accroître le stockage carbone du territoire. - Amplifier les actions de boisement. - Accroître la surface des espaces naturels. - Accroître la capacité des terres agricoles à séquestrer du carbone. - Stopper l'artificialisation du territoire.

Description des actions mises en œuvre	- Conserver, renforcer et accroître tous les puits de carbone naturels (forêts, sols, zones humides, prairies, linéaires de végétation, etc. - 1 ha de boisement permet la séquestration d'environ 4,8 teqCO₂/an) : Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers. Planter pour créer de nouveaux puits de carbone. Désimperméabiliser et renaturer les espaces artificialisés. Développement de la nature en ville. - Travailler avec le monde agricole pour aller vers des pratiques fixatrices de carbone : Développer les prairies (Sur les 30 premiers centimètres du sol, on a 50 t de carbone dans un hectare de cultures et 80 t sur un hectare de prairies). Développer les légumineuses (Les légumineuses vont capter l'azote de l'air : elles n'ont pas besoin d'apport d'azoté et elles en restituent pour la culture suivante).
--	--

	Favoriser dans les cultures des couverts végétaux productifs. Planter des arbres ou des haies : au-delà du stockage de carbone, les arbres et haies apportent d'autres effets positifs comme l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à la filtration des racines, la diversification du paysage, le maintien de la biodiversité ou encore le bien-être animal grâce à l'ombrage qu'ils procurent. Sans oublier qu'ils peuvent représenter une source de revenus supplémentaires pour les agriculteurs grâce à la vente du bois. Limiter le travail du sol. Avec les couverts végétaux entre chaque culture, la diversification et l'allongement des rotations, la réduction du travail du sol est une composante clé d'une « agriculture régénératrice des sols » : un sol vivant peut stocker jusqu'à 500 kg de carbone par hectare et par an. - Recours aux matériaux bio-sourcés La substitution des biosourcés aux matériaux de construction émetteurs de gaz à effet de serre constitue un des leviers pour atteindre les objectifs de neutralité carbone. La production de ces matériaux issus de la biomasse animale et végétale : bois, paille, liège, textiles recyclés, chanvre, laine de mouton... est favorable à la séquestration du carbone. - Augmenter l'utilisation du bois énergie Une fois qu'un arbre est récolté, sa « deuxième vie » en tant que produit forestier commence. Étant donné que le dioxyde de carbone continue d'être stocké au cours de la vie des produits forestiers, les arbres vivants et les produits forestiers fabriqués peuvent tous les deux contribuer à un avenir à faibles émissions de carbone et atténuer les changements climatiques. Les produits provenant des forêts aménagées de manière durable contribuent également à un avenir sobre en carbone en remplaçant les matériaux de construction non renouvelables à forte intensité carbonique.
--	--

Liens documents cadres	CAHC : plan d'adaptation au changement climatique / Trame verte et bleue
-------------------------------	--

Budget	A définir
---------------	-----------

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'activité	Linéaire de haies créé :
Indicateurs d'impact	Séquestration carbone sur le territoire :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
				Impact positif sur le stockage carbone, pour la biodiversité et le cadre de vie

AMBITION 3 : UN TERRITOIRE PRESERVANT SON PATRIMOINE NATUREL

Enjeu	11	Renaturer le territoire
Action	50	CAHC EXEMPLAIRE

Pilotage	CAHC
Pilote	Transition écologique
Co-pilotes	SEPUNA, eau, foncier

Partenaires
Education nationale

Contexte	Le territoire de l'Agglo Hénin-Carvin est riche d'un patrimoine et d'une histoire industrielle et minière forte qui a laissé un héritage parfois lourd : friches, sols pollués, ressources en eau de qualité dégradée, biodiversité érodée... En pleine reconversion, avec des réussites à son actif (requalification de friches industrielles, rénovations, aménagements urbains) et des potentiels (cités minières avec de l'habitat individuel doté souvent de jardins, diversité d'espaces naturels, présence d'ENS, ZNIEFF, espaces à reconquérir...), la CAHC se doit d'intégrer dans ses projets des objectifs de qualité « durables » pour ne pas déprécier le territoire et pour contribuer à l'évolution de son identité, de son image et améliorer le cadre de vie de ses habitants tout en mettant au cœur de ses actions une place majeure à la diversité des espèces et des milieux. → Il s'agit donc pour l'Agglo de mettre en œuvre des actions visant l'amélioration de la qualité de son environnement pour améliorer la place de la biodiversité sur le territoire.
-----------------	---

Objectif stratégique	Préserver la richesse écologique de notre territoire
Objectifs opérationnels	-Sensibiliser à la biodiversité tout type de public : scolaires, grand public... -Faire des habitants des acteurs de la préservation de la nature -Redonner une place à la biodiversité sur le territoire

Description des actions mises en œuvre	Mise en œuvre du programme d'actions « Territoire Engagé pour la Nature » : 1. Connaissance de la biodiversité du territoire : Mise en place d'un Atlas de la biodiversité communautaire 2. Action en faveur de la biodiversité locale : Mise en place sur 3 ans de l'opération « Monte le curseur de la biodiversité » dans les cours d'écoles du territoire. 3. Action en faveur de la gestion des sites du territoire : réintroduction d'espèces végétales en cohérence avec une démarche d'amélioration de la diversité biologique au sein des espaces déjà aménagés ou dans les aménagements à venir sur le territoire → recensement, sensibilisation, cahier de prescriptions 4. Action en faveur de l'éducation citoyenne à la nature : « La biodiversité au cœur du nouveau programme pédagogique d'Aquaterra »
---	---

Liens documents cadres	CAHC : PTE (12.1 / 12.2 / 15.2) / schéma de trame verte et bleue
-------------------------------	--

Budget	A définir
---------------	-----------

Calendrier	En cours
-------------------	----------

Indicateurs d'impact	Nombre d'écoles participant au projet « monte le curseur » : Nombre d'inventaires biodiversité réalisés :
Indicateurs de résultats	Evolution de la biodiversité (Atlas de la Biodiversité Communal) :

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental